

# La Coopération luxembourgeoise Rapport annuel **2016**

Lëtzebuurger Entwécklungszesummenaarbecht



[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Direction de la coopération  
au développement et  
de l'action humanitaire

---

# Table des matières

---

3	Préface de Monsieur le ministre
6	Réunions et déplacements en 2016
9	Efficacité du développement : renforcer nos efforts pour une Coopération efficace
11	Sommet humanitaire mondial
13	<b>I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2016</b>
23	<b>II. La coopération avec les principaux pays partenaires</b>
23	Concentration géographique et Programmes indicatifs de Coopération de 4 <sup>e</sup> génération
26	<b>Afrique</b>
26	Burkina Faso
27	Cabo Verde
28	Mali
29	Niger
30	Sénégal
31	<b>Amérique Centrale</b>
31	Nicaragua
32	<b>Asie</b>
32	Laos
33	<b>III. La coopération régionale et avec d'autres pays</b>
35	Vietnam
36	El Salvador
37	Kosovo
38	Mongolie
39	Myanmar
40	Territoires palestiniens occupés
41	Afghanistan
42	ENDA Tiers Monde
43	ENDA Santé
43	Partenariat entre la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la House of Training / ATTF
44	<b>IV. La coopération multilatérale</b>
51	<b>V. L'Union européenne</b>
54	<b>VI. La coopération avec les ONG de développement</b>
58	<b>VII. L'action humanitaire</b>
65	<b>VIII. L'appui aux programmes</b>
67	<b>IX. La sensibilisation et la communication</b>
68	<b>X. La finance inclusive et le secteur privé</b>
71	<b>XI. L'évaluation</b>
73	<b>XII. Rapport sur l'état des travaux du Comité interministériel</b>
77	<b>Annexes</b>

---

---

# Préface de Monsieur le ministre

---



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider

Chers(ères) ami(e)s de la Coopération luxembourgeoise,

Alors que 2015 fut marquée par les grands rendez-vous onusiens de développement, par notre présidence du Conseil de l'UE et par l'Année européenne pour le développement, 2016 a été marquée par les grands dossiers humanitaires.

Nous avons connu des crises continues auxquelles la communauté internationale a du mal à trouver des réponses à la hauteur des défis, comme en Syrie et dans les pays voisins, mais aussi au Yémen, en République centrafricaine (RCA), dans la Corne de l'Afrique ou en Irak. Certaines crises, comme celle de la Syrie, sont si longues que les réponses humanitaires d'urgence montrent leurs limites. D'autres crises sombrent dans l'oubli, comme celle autour du lac Tchad, ou encore celle en Afghanistan, alors que des milliers, voire des millions de personnes ne survivent que grâce à l'aide humanitaire.

La conférence de Londres le 4 février 2016 a essayé de donner une réponse coordonnée humanitaire et de développement à la crise syrienne avec une prévisibilité des engagements jusqu'en 2020. Le Luxembourg s'y est engagé avec plus de 37 millions d'euros ! Jamais un engagement d'une telle envergure n'avait été pris auparavant.

Nous avons continué nos échanges avec les grands acteurs multilatéraux du domaine humanitaire avec la visite du nouveau Haut-Commissaire aux réfugiés, Filippo Grandi, à la mi-avril 2016 à Luxembourg. Avec plus de 60 millions de personnes chassées de chez elles, et ce pour une durée moyenne de 18 ans, les défis restent tout simplement énormes et exigent toute notre attention.

Tous les efforts pour répondre plus efficacement aux défis humanitaires de notre temps ont convergé à l'occasion du premier Sommet humanitaire mondial qui s'est tenu les 23 et 24 mai à Istanbul. Le Luxembourg a tenu à y être représenté par le Premier ministre, que j'ai eu le plaisir d'accompagner. Nous y avons pris des engagements en assistance humanitaire, mais aussi en matière de droit international humanitaire que nous mettons en œuvre au fur et à mesure avec nos partenaires humanitaires. Ce sont d'une part les ONG humanitaires luxembourgeoises avec lesquelles nous sommes liés par une charte signée à la suite du sommet, et d'autre part les agences multilatérales avec lesquelles nous avons, entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017, renouvelé les accords de partenariat stratégiques.

Par son outil [emergency.lu](http://emergency.lu), le Luxembourg continue aussi à être bien placé pour répondre aux besoins humanitaires en communication satellitaire engendrés par les catastrophes naturelles, comme c'était par exemple le cas à Haïti, à la suite du passage de l'ouragan Matthew.

Même si l'assistance humanitaire a demandé une attention particulière en 2016, nous n'avons pas négligé nos relations de développement avec nos pays partenaires. Après une période de troubles, je me suis particulièrement réjoui de pouvoir me rendre au Burkina Faso du 28 février au 2 mars pour reprendre le cours de nos relations bilatérales avec le nouveau gouvernement disposant de la pleine légitimité démocratique. Nous avons pu finaliser au cours de l'année une nouvelle programmation avec ce pays à travers un 3<sup>e</sup> Programme indicatif de Coopération, signé en novembre 2016, qui s'inscrit parfaitement dans les

priorités du gouvernement burkinabè, présentées à la conférence des bailleurs les 7 et 8 décembre à Paris.

Malgré les défis de sécurité que rencontre le Mali, notamment dans la région du centre, nous avons pu progresser dans la mise en œuvre du PIC et faire le point avec tous les acteurs de ce programme à Bamako début mai.

J'ai été très honoré de pouvoir recevoir à Luxembourg le nouveau ministre des Affaires étrangères du Cabo Verde le 2 juin, peu après que le nouveau gouvernement issu des élections a été formé. C'est pour moi un signe de l'excellence de notre partenariat avec ce pays.

En octobre, j'ai pu pour la première fois me rendre au Kosovo pour signer une nouvelle programmation multi-annuelle avec le pays, qui comporte certes des actions dans les secteurs sociaux, mais aussi une assistance technique pour accompagner ce pays dans sa voie vers l'Union européenne.

J'aimerais souligner que mon département est désormais présent dans tous nos pays partenaires depuis l'ouverture, en mai 2016, de bureaux à Bamako et Niamey. Cela nous permet de mieux suivre la mise en œuvre de nos programmes et d'établir des dialogues plus réguliers avec nos différents partenaires sur place.

Mais au-delà de nos partenaires les plus proches, je crois utile de nous engager dans certains pays les moins avancés dans lesquels les crises humanitaires se succèdent et pour lesquels un engagement de développement de notre part est à l'étude. C'est ainsi que des discussions ont eu lieu avec les responsables de la RCA en marge des Journées européennes du développement début juin à Bruxelles et que le Luxembourg a participé à la conférence des donateurs le 17 novembre.

Je crois pouvoir dire qu'au cours de l'année 2016, nous avons aussi progressé en matière de cohérence des politiques pour le développement. Le Comité interministériel pour la coopération au développement a examiné différents thèmes sous cet angle pour voir s'il était en mesure de donner un avis. Comme pour les années précédentes, le lecteur de ce rapport y trouvera un résumé des travaux du comité. Suite à une réunion du Cercle de coopération des ONG avec le Premier ministre et moi-même sur un dialogue encore renforcé, il a été retenu que le Cercle assisterait désormais comme observateur actif à l'ensemble des débats du Comité interministériel sur la cohérence des politiques.

Comme suite des grandes conférences multilatérales de 2015, mon département a évidemment aussi été impliqué dans la mise en œuvre des engagements pris. Il s'est avéré que l'envergure de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs de développement durable nécessite un travail en profondeur en faveur d'une nouvelle stratégie générale qui est en cours d'élaboration. Au niveau national, cette mise en œuvre relève de la compétence de la Commission interdépartementale du développement durable à laquelle mes collaborateurs contribuent activement. Grâce à l'excellente coopération entre le MAEE et le MDDI dans la phase préparatoire de l'Agenda 2030, nous pouvons continuer sur cette voie dans l'étape cruciale de la mise en œuvre. Cette coopération est régulière entre ministres, fonctionnaires, mais aussi à travers les commissions compétentes de la Chambre des députés, et à l'égard de la société civile.

L'envergure du chantier de l'Agenda 2030 a aussi été au centre des travaux de l'édition 2016 des Assises de la Coopération luxembourgeoise. Avec les collègues ministres Dieschbourg et Mutsch, des invités internationaux, tout comme avec des parlementaires, des représentants du secteur privé et les acteurs plus traditionnels de la coopération au développement, nous avons esquissé les nouvelles pistes de travail en commun pour arriver à cette nouvelle super-cohérence des politiques en faveur du développement que représente l'Agenda 2030.

Dans la logique des Agendas d'Addis Abeba et 2030, nous avons renforcé notre coopération avec le secteur privé en lançant le premier appel pour la Business Partnership Facility. Sur une vingtaine de dossiers reçus, 4 ont pu être retenus.

Ce fut donc une année pleine de défis. Grâce à l'engagement de tous mes collaborateurs et de tous les acteurs de la Coopération, nous avons pu répondre positivement aux demandes et prendre de nouveaux engagements pour un avenir meilleur. Je voudrais ici remercier toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, mais aussi tous les bénévoles et professionnels sur le terrain dans les crises humanitaires, dans les pays partenaires et partout où notre solidarité doit s'exercer, et leur dire combien je respecte et apprécie leur engagement, leur courage et leur dévouement.

Romain Schneider  
*Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire*

# Réunions et déplacements de Monsieur le ministre en 2016

**14 janvier**



Signature de 6 accords-cadres avec des ONG de développement

**26 janvier**

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

**1-2 février**

Réunion informelle du Conseil Affaires étrangères / Développement à Amsterdam

**4 février**

Conférence sur la Syrie à Londres

**15 février**

Visite du Premier ministre du Cabo Verde, José Maria Neves

**17-18 février**

Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome

**28 février-2 mars**



Commission de partenariat au Burkina Faso

**3 mars**

Signature du mandat avec l'ONG SOS Faim

**10 mars**

Rencontre avec la secrétaire d'État aux Affaires étrangères et de la Coopération du Portugal, Teresa Ribeiro

**18 avril**

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

**18 avril**

Visite à Luxembourg du Haut-Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés, Filippo Grandi

**18 avril**



Lancement de la Business Partnership Facility

**3 mai**



Visite à Luxembourg du Dr Mark Dybul, directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**5-6 mai**



Commission de partenariat au Mali

**10 mai**



Réunion annuelle du « Consultative Group to Assist the Poor » (CGAP) à Luxembourg

**12 mai**

Conseil Affaires étrangères / Développement à Bruxelles

**23-24 mai**

Sommet humanitaire mondial des Nations unies à Istanbul

**26 mai**

Visite du Coordinateur humanitaire pour le Sahel, Toby Lanzer

**26 mai**



Signature de la charte humanitaire avec des ONG humanitaires du Luxembourg

**2 juin**



Commission de partenariat avec le Cabo Verde à Luxembourg

**15 juin**



© Union européenne

10<sup>e</sup> édition des Journées européennes du développement à Bruxelles

**15 juin**

Entrevue avec le Conseiller spécial pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, David Nabarro

**15 juin**

Entrevue avec le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale de la République centrafricaine, Felix Molova

**16 juin**

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

**17 juin**

Visite à Luxembourg du président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré

**19 juillet**

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

**12 septembre**

Réunion informelle du Conseil Affaires étrangères / Développement à Bruxelles

**22 septembre**

Réunion conjointe des commissions Environnement et Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

**26-27 septembre**



Assises de la coopération à Luxembourg

**5 octobre**



Conférence sur l'Afghanistan à Bruxelles

**14 octobre**

Visite à Luxembourg du Premier ministre, José Ulisses Correia e Silva, et du ministre des Affaires étrangères et des Communautés de la République du Cabo Verde, Luís Filipe Tavares

**17 octobre**

Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

**17 octobre**

Visite à Luxembourg d'une délégation du Parlement de la Confédération suisse

**25-26 octobre**



Commission mixte au Kosovo

**2-3 novembre**



© SIP CARATINI

Réunion annuelle des partenaires de l'UNFPA pour l'approvisionnement en produits de santé reproductifs

**14-15 novembre**



Commission de partenariat au Sénégal

**17 novembre**



© EMA Marie De-Decker

Prix européen de la microfinance

**23 novembre**



© ChD

Déclaration sur la politique de coopération au développement à la Chambre des députés

**28 novembre**

Conseil Affaires étrangères / Développement à Bruxelles

**7-8 décembre**



Conférence des partenaires du Burkina Faso pour le financement du Plan national de développement économique et social à Paris

# Efficacité du développement : renforcer nos efforts pour une Coopération efficace



© European Union, 2016

Les efforts de la Coopération luxembourgeoise au développement s'inscrivent résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Pour cet investissement dans l'humain et dans son avenir, il est donc essentiel de rendre compte non seulement de la mise en œuvre adéquate des différents projets et programmes, mais également des progrès concrets, réalisés à court comme à long terme, au bénéfice des populations qui se trouvent au centre de notre travail. Il s'agit notamment de s'interroger sur la façon d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des partenariats et des moyens à disposition de la Coopération luxembourgeoise pour avoir un impact réel sur le développement au sens large. En réponse aux recommandations de la revue par les pairs du CAD de l'OCDE en 2012, le Luxembourg s'est ainsi doté d'un premier outil stratégique, le Plan d'action pour l'efficacité du développement, qui a comme objectif de promouvoir l'application plus systématique des principes d'appropriation, d'alignement, de transparence et de redevabilité mutuelle, de partenariat inclusif, ainsi que de coordination et d'harmonisation des actions de la Coopération luxembourgeoise sur le terrain.

Suite aux sommets à Rome, à Paris et à Accra, la coopération au développement s'est transformée en 2011 en Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Le Luxembourg a ainsi participé du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016 à la deuxième rencontre de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement à Nairobi. Réunissant des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des responsables d'organisations internationales, des entreprises ainsi que la société civile, la rencontre a permis de dresser le bilan de la mise en œuvre des engagements en matière d'efficacité du développement. La Coopération luxembourgeoise a d'ailleurs été citée en exemple dans la brochure *Effective Development Cooperation: Has the European Union delivered?* publiée par la Commission européenne. La modalité de l'exécution nationale, appelée « aide budgétisée », développée par la Coopération luxembourgeoise et ses partenaires au Sénégal dans le cadre de son troisième Programme indicatif de Coopération (2012-2017), a été retenue en raison de son caractère novateur pour être présentée parmi une dizaine de modalités innovantes.

Alors que des progrès importants ont été réalisés en matière d'efficacité, des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires afin de répondre à l'évolution du paysage du développement et de remédier aux contraintes structurelles qui entravent la progression vers une coopération plus efficace. L'objectif de la Coopération luxembourgeoise, déterminée à mettre l'efficacité au cœur de son travail et de celui de ses partenaires, est d'adapter le nouveau Plan d'action à la lumière des engagements pris récemment à Nairobi ainsi que des paradigmes de développement conclus tant au niveau international – à travers l'Agenda 2030 et le programme d'action sur le financement du développement d'Addis Abeba – qu'au niveau européen à travers le nouveau Consensus européen pour le développement.

À cette fin, les activités de la Coopération luxembourgeoise seront résolument basées sur les quatre principes de la coopération efficace, à savoir l'appropriation par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats inclusifs ainsi que la transparence et la redevabilité. Afin de se doter d'un

processus de suivi adéquat, une matrice de suivi a été établie avec, comme base, les indicateurs utilisés dans le suivi du Partenariat mondial. Les équipes luxembourgeoises tant au siège que sur le terrain y ont enregistré le degré de réalisation dans l'atteinte des différents indicateurs et souligné les pistes à explorer pour la mise en œuvre de nos engagements. Le nouveau Plan d'action (2017-2019), adapté aux réalités du terrain tout en maintenant une spécificité propre aux valeurs et aux priorités de la Coopération luxembourgeoise, devrait être finalisé en 2017.

---

# Sommet humanitaire mondial

---



Xavier Bettel et Romain Schneider au Sommet humanitaire mondial

Pour souligner son attachement à l'Agenda pour l'humanité, le Luxembourg était représenté au Sommet humanitaire mondial, qui s'est déroulé les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul, par son chef de gouvernement, le Premier ministre Xavier Bettel, et par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider.

L'objectif de ce sommet - la première rencontre onusienne de haut niveau à traiter exclusivement de l'assistance humanitaire mondiale - était d'identifier les moyens pour répondre plus efficacement aux besoins humanitaires croissants. Les recommandations du rapport du Secrétaire général des Nations unies, intitulé *Agenda pour l'humanité*, ont fourni la base de ces délibérations.

En amont du sommet, le Luxembourg s'est concerté avec ses partenaires humanitaires nationaux pour définir les positions luxembourgeoises. Des préparations intenses ont également eu lieu au sein des instances de coordination européennes auxquelles participe le Luxembourg, résultant notamment en mai 2016 sur des conclusions du Conseil qui définissent le niveau d'ambition de l'UE par rapport à l'Agenda pour l'humanité. En sus de s'être aligné à des progrès à réaliser avec les « core commitments » du sommet et de l'Agenda pour l'humanité, le Luxembourg a par ailleurs pris 42 engagements individuels et 3 engagements conjoints lors du sommet. Ces engagements, qui couvrent aussi bien des engagements financiers que politiques et se recoupent souvent avec les Objectifs de développement durable et l'Agenda 2030, servent de feuille de route pour l'action humanitaire luxembourgeoise pour les années à venir.

Le Luxembourg participe dans ce contexte au « self reporting mechanism » via la plateforme PACT, mise en place par le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur le suivi à donner au Sommet humanitaire mondial, et a soumis un premier rapport couvrant la période de juin à décembre 2016 : <http://www.agendaforhumanity.org/annual-report/5509>.

En marge du Sommet humanitaire mondial, le Luxembourg a également rejoint l'initiative « Grand Bargain », un accord entre agences de mise en œuvre, ONG et bailleurs visant à rendre l'aide humanitaire plus efficace notamment en la rendant plus prévisible. L'initiative « Grand Bargain » peut être considérée comme un pacte d'efficience réunissant les principaux donateurs, organisations et acteurs humanitaires, qui porte entre autres sur l'accroissement du financement direct des intervenants nationaux et locaux, l'amélioration des évaluations conjointes des besoins, la réduction des démarches administratives grâce à une harmonisation des exigences en matière d'information et la prévisibilité et la durabilité des affectations financières. Parmi les 10 volets d'action (« work streams ») de l'initiative du « Grand Bargain », le Luxembourg s'efforcera de porter une attention particulière à la question de l'implication accrue des acteurs locaux (« localisation ») et aux efforts visant à réduire les allocations non flexibles (« earmarking ») ainsi que l'accroissement des financements pluriannuels.

Un des premiers engagements découlant du sommet a été l'élaboration et la signature fin mai de la première Charte humanitaire du Luxembourg. Cette chartre reprend les positions communes et engagements réciproques du gouvernement et des ONG humanitaires luxembourgeoises pour faire face aux défis auxquels est confrontée l'action humanitaire. Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://www.gouvernement.lu/6028185/160526-Charte-humanitaire-du-Luxembourg.pdf>



Xavier Bettel au 1<sup>er</sup> Sommet humanitaire mondial à Istanbul le 24 mai 2016

La charte définit cinq responsabilités fondamentales reflétant ainsi les cinq grands chapitres de l'Agenda pour l'humanité : 1) faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits ; 2) faire respecter les normes qui protègent l'humanité ; 3) ne laisser personne de côté ; 4) améliorer les conditions de vie – fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement ; 5) investir dans l'humanité. La charte rappelle aussi clairement que l'action humanitaire luxembourgeoise s'inscrit dans le respect des principes humanitaires fondamentaux que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.

Également dans la foulée du Sommet humanitaire mondial, le Luxembourg a rejoint le « Call to Action on Protection from Gender-Based Violence » en mai 2016 et a endossé la « Charter on Inclusion of Persons with Disabilities in Humanitarian Action ».

Puisqu'un nombre important des recommandations données dans le cadre de l'Agenda pour l'humanité font déjà partie intégrante de l'action humanitaire luxembourgeoise, comme les engagements pluriannuels au bénéfice des agences humanitaires internationales, le Luxembourg continuera à mettre en œuvre ces engagements et fournira une mise à jour régulière sur leur état d'avancement sur le site du ministère.

---

# I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2016

---

## 1. Évolution de l'aide publique au développement en 2016

En 2016, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est établie à 353 143 813 euros, ce qui représente 1,02 % du revenu national brut (RNB).

Sur le plan international, l'aide publique au développement a atteint un nouveau sommet en 2016 avec un montant de 142,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 8,9 % par rapport à 2015 après la prise en compte des taux de change et de l'inflation. Une partie de cette croissance est la conséquence de l'aide consacrée aux réfugiés dans les pays donateurs d'aide, mais lorsque l'on exclut celle-ci, la progression reste tout de même de 7,1 % selon les données officielles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Malgré cette évolution, les données de 2016 montrent que l'aide bilatérale aux pays les moins avancés a diminué de 3,9 % en termes réels par rapport à 2015 et l'aide à l'Afrique de 0,5 %. Suite à ce constat alarmant, José Ángel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE a déclaré : « *Alors que les pouvoirs publics méritent les félicitations pour soutenir l'investissement dans le développement en cette période difficile, il est inacceptable – une fois encore – que l'aide aux pays les plus pauvres soit en régression. Les signes récents donnés par certains pays donateurs concernant les niveaux de l'aide future constituent une source supplémentaire de préoccupation. Les principales nations donatrices se sont engagées à recentrer leurs efforts sur les pays les moins développés. Il s'agit maintenant de traduire ces engagements en actes. Ensemble, nous devons être très attentifs à la destination des ressources financières et à ce qui est inclus dans l'aide extérieure.* » À noter que la Coopération luxembourgeoise maintient un taux de quelque 45 % de son APD bilatérale dirigée vers les pays les moins avancés et 44 % vers le continent africain.

L'aide publique au développement provenant des 29 pays membres du CAD a représenté en moyenne 0,32 % du RNB, contre 0,30 % en 2015, le volume de l'aide ayant progressé dans la majorité des pays donateurs. Mesurée en termes réels – après prise en compte de l'inflation et des fluctuations de la monnaie, – l'APD a maintenant doublé depuis 2000.

En 2016, les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie. L'Allemagne s'est ralliée au Danemark, au Luxembourg, à la Norvège, au Royaume-Uni et à la Suède qui respectent l'objectif fixé par les Nations unies de maintenir l'APD à un niveau égal ou supérieur à 0,7 % du RNB.

## 2. L'APD en 2016 par ministère

En 2016, le ministère des Affaires étrangères et européennes a géré et mis en œuvre 81,65 % de l'aide publique au développement, soit 288,32 millions d'euros (dont 282,75 millions d'euros pour la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire).

Les 18,36 % restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (10,78 %), plusieurs autres ministères (1,12 %) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE – en dehors du Fonds européen de développement (FED) – qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2016 (22,81 millions d'euros, soit 6,46 % de l'APD luxembourgeoise).

Notons à ce titre que l'aide luxembourgeoise déboursée à travers l'ensemble des organismes de l'Union, y compris la contribution luxembourgeoise au FED, s'élève à 32,65 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2016 et qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Article budgétaire	Ministère	Crédit voté	Part APD en 2016
	<b>Ministère des Affaires étrangères et européennes</b>	<b>313 965 480 €</b>	<b>288 320 246 €</b>
	<b>Direction politique</b>	<b>14 779 770 €</b>	<b>3 076 341 €</b>
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	44 770 €	35 924 €
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	7 070 733 €	1 481 397 €
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1 300 000 €	1 083 342 €
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	6 012 306 €	408 678 €
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	50 000 €	50 000 €
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractères politiques ou économiques	290 000 €	17 000 €
	<b>Direction des relations économiques internationales</b>	<b>1 455 000 €</b>	<b>879 011 €</b>
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	1 455 000 €	879 011 €
	<b>Direction de l'immigration</b>	<b>209 756 €</b>	<b>142 454 €</b>
01.4.12.330	Participation de l'État à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds Asile et Migration	209 756 €	142 454 €
	<b>Direction de la défense</b>	<b>11 280 000 €</b>	<b>1 467 917 €</b>
01.5.35.034	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales	280 000 €	605 000 €
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise	11 000 000 €	862 917 €
	<b>Direction de la coopération au développement</b>	<b>285 130 045 €</b>	<b>282 754 522 €</b>
01.7.11.300	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	993 409 €	966 200 €
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	117 500 €	117 180 €

Article budgétaire	Ministère	Crédit voté	Part APD en 2016
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	520 000 €	513 490 €
01.7.12.050	Frais de port	9 000 €	4 632 €
01.7.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	15 000 €	9 360 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	90 000 €	67 500 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	90 000 €	88 321 €
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	440 000 €	460 949 €
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	620 000 €	618 636 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	60 000 €	78 827 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	2 020 000 €	1 790 266 €
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	350 000 €	350 000 €
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	10 020 000 €	10 019 480 €
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	18 058 000 €	18 055 876 €
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	23 000 000 €	23 000 000 €
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	457 000 €	267 260 €
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire ; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	37 000 000 €	36 999 943 €
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	60 000 €	59 253 €
FCD	Fonds de la Coopération au développement	191 910 945 €	190 168 833 €
	<b>Remboursements</b>		<b>-881 483 €</b>
	<b>Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>	<b>244 205 €</b>	<b>110 303 €</b>
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	244 205 €	110 303 €
	<b>Ministère des Finances</b>	<b>38 890 000 €</b>	<b>38 057 063 €</b>
34.0.54.030	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement	12 000 000 €	12 149 900 €
34.0.54.032	Participations aux programmes de l'agence de transfert de technologie financière (ATTF)	950 000 €	935 150 €
34.0.84.036	Institutions financières internationales : augmentation et ajustement de la souscription du GDL moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales	5 187 000 €	1 211 881 €
34.8.84.037	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement.	20 753 000,00 €	22 374 569 €

Article budgétaire	Ministère	Crédit voté	Part APD en 2016
	<b>Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants</b>	-	<b>1 385 563 €</b>
	<b>Union européenne</b>		<b>22 811 079 €</b>
Dépenses pour ordre	Contribution au budget de l'UE		22 811 079 €
	<b>Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>	<b>99 736 454 €</b>	<b>3 580 722 €</b>
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	99 736 454 €	3 580 722 €
	<b>Ministère de la Santé</b>	<b>361 750 €</b>	<b>264 401 €</b>
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	361 750 €	264 401 €
	<b>Total APD nette</b>		<b>353 143 813 €</b>
	<b>RNB</b>	<b>1,02 %</b>	<b>34 550 000 000 €</b>

### Répartition de l'APD en %

	répartition de l'APD en %	
Ministère des Affaires étrangères et européennes - hors Direction de la coopération	1,58 %	81,65 %
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de la coopération	80,07 %	
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0,03 %	
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	1,01 %	1,12 %
Ministère de la Santé	0,07 %	
Ministère des Finances	10,78 %	10,78 %
Contribution au budget de l'UE	6,46 %	6,46 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 3. Ventilation de l'APD par type de coopération en 2016

Le tableau ci-dessous renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2016 en suivant les règles du CAD.

Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 71,57 % de l'ensemble des dépenses (FCD et articles budgétaires), contre 28,43 % consacrés à la coopération multilatérale.

L'aide humanitaire, qui est incluse dans la coopération bilatérale, a représenté 13,82 % de l'APD en 2016.

L'ensemble des ONG a géré un cinquième de l'aide publique au développement luxembourgeoise, dont 16 % pour les ONG luxembourgeoises agréées auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes.

La différence entre APD brute et nette s'explique par les remboursements réalisés au bénéfice du Fonds de la Coopération au développement (FCD), voire directement de la Trésorerie de l'État en cours d'exercice (cf. point 5 infra).

Répartition de l'APD brute	2016	% de la coop. bilatérale	% de l'APD	Dont aide humanitaire	% aide humanitaire bilatérale	% de l'APD
<b>Coopération bilatérale brute</b>	<b>253 367 282,33 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>71,57 %</b>	<b>48 813 653,37 €</b>	<b>19,27 %</b>	<b>13,82 %</b>
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	82 384 916,33 €	32,52 %	23,27 %	-	0,00 %	0,00 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	61 598 283,79 €	24,31 %	17,40 %	21 827 107,84 €	44,72 %	6,17 %
Autres programmes et projets bilatéraux (BI-MAE hors ONG et agences)	18 107 933,85 €	7,15 %	5,11 %	400 000,00 €	0,82 %	0,11 %
Coopération mise en œuvre par les ONG	70 952 011,89 €	28,00 %	20,04 %	21 252 211,02 €	43,54 %	6,00 %
dont ONG nationales	56 821 835,00 €	22,43 %	16,05 %	9 447 948,19 €	19,36 %	2,67 %
dont ONG internationales	13 649 132,72 €	5,39 %	3,86 %	11 804 262,83 €	24,18 %	3,33 %
dont ONG basées dans un pays en développement	481 044,17 €	0,19 %	0,14 %	-	0,00 %	0,00 %
Appui aux programmes	4 589 555,87 €	1,81 %	1,30 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	15 734 580,60 €	6,21 %	4,44 %	5 334 334,51 €	10,93 %	1,51 %

Répartition de l'APD brute	2016	% de la coop. multilatérale	% de l'APD
<b>Coopération multilatérale brute</b>	<b>100 658 013,83 €</b>	<b>100 %</b>	<b>28,43 %</b>
Organismes des Nations unies	34 802 055,61 €	34,57 %	9,83 %
Institutions de l'Union européenne	32 650 558,77 €	32,44 %	9,22 %
Banque mondiale et FMI	22 236 454,00 €	22,09 %	6,28 %
Banques régionales de développement	7 947 596,00 €	7,90 %	2,24 %
Autres	3 021 349,45 €	3,00 %	0,85 %
<b>APD brute</b>	<b>354 025 296,15 €</b>		
<b>Recettes</b>	<b>-881 483,15 €</b>		
<b>APD nette (hors recettes)</b>	<b>353 143 813,00 €</b>		

## 4. Ventilation de l'APD par secteurs d'intervention en 2016

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2016.

En 2016, la Coopération luxembourgeoise continue de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 38,71 % de l'ensemble de l'aide (et 45,08 % de l'aide bilatérale). À l'intérieur de cette catégorie sont regroupés l'éducation, la santé, la politique en matière de population/santé et fertilité, la distribution d'eau et l'assainissement ainsi que le soutien à la gouvernance et à la société civile.

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté 5,40 % de l'aide (7,29 % de l'aide bilatérale), la principale sous-catégorie demeurant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers, ce qui reflète l'engagement important de la Coopération luxembourgeoise dans la finance inclusive.

La catégorie du secteur de production représente 4,43 % de l'APD en 2016 (5,95 % de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté 4,38 % de l'APD (6,12 % de l'aide bilatérale).

Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (76,10 %) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par la nature même de l'aide multilatérale qui est constituée des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale brute	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
<b>Infrastructure et services sociaux</b>	<b>114 221 128,37 €</b>	<b>45,08 %</b>	<b>22 807 516,05 €</b>	<b>22,66 %</b>	<b>137 028 644,42 €</b>	<b>38,71 %</b>
<b>Éducation</b>	<b>46 090 510,13 €</b>	<b>18,19 %</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>1,09 %</b>	<b>47 190 510,13 €</b>	<b>13,33 %</b>
dont éducation, niveau non spécifié	2 020 865,13 €	0,80 %	300 000,00 €	0,30 %	2 320 865,13 €	0,66 %
dont éducation de base	10 995 815,26 €	4,34 %	800 000,00 €	0,79 %	11 795 815,26 €	3,33 %
dont éducation secondaire	31 947 399,02 €	12,61 %	-	0,00 %	31 947 399,02 €	9,02 %
dont éducation post-secondaire	1 126 430,72 €	0,44 %	-	0,00 %	1 126 430,72 €	0,32 %
<b>Santé</b>	<b>23 745 530,51 €</b>	<b>9,37 %</b>	<b>5 190 000,00 €</b>	<b>5,16 %</b>	<b>28 935 530,51 €</b>	<b>8,17 %</b>
dont santé, général	19 677 972,12 €	7,77 %	2 470 000,00 €	2,45 %	22 147 972,12 €	6,26 %
dont santé de base	4 067 558,39 €	1,61 %	2 720 000,00 €	2,70 %	6 787 558,39 €	1,92 %
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	<b>9 586 848,85 €</b>	<b>3,78 %</b>	<b>12 400 000,00 €</b>	<b>12,32 %</b>	<b>21 986 848,85 €</b>	<b>6,21 %</b>
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	<b>4 703 763,71 €</b>	<b>1,86 %</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>	<b>4 703 763,71 €</b>	<b>1,33 %</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>22 735 678,13 €</b>	<b>8,97 %</b>	<b>3 617 516,05 €</b>	<b>3,59 %</b>	<b>26 353 194,18 €</b>	<b>7,44 %</b>
dont gouvernement et société civile - général	20 711 834,64 €	8,17 %	3 000 000,00 €	2,98 %	23 711 834,64 €	6,70 %
dont politique fiscale et soutien à l'administration fiscale	250 000,00 €	0,10 %	500 000,00 €	0,50 %	750 000,00 €	0,21 %
dont participation démocratique et société civile	4 522 410,14 €	1,78 %	-	0,00 %	4 522 410,14 €	1,28 %
dont conflits, paix et sécurité	2 023 843,49 €	0,80 %	1 117 516,05 €	1,11 %	3 141 359,54 €	0,89 %

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale brute	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>7 358 797,05 €</b>	<b>2,90 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>7 358 797,05 €</b>	<b>2,08 %</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>18 478 566,97 €</b>	<b>7,29 %</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>0,65 %</b>	<b>19 128 566,97 €</b>	<b>5,40 %</b>
Communications	381 217,08 €	0,15 %	-	0,00 %	381 217,08 €	0,11 %
Énergie : production, distribution et efficacité - général	18 509,69 €	0,01 %	-	0,00 %	18 509,69 €	0,01 %
Production d'énergie, sources renouvelables	267 729,98 €	0,11 %	-	0,00 %	267 729,98 €	0,08 %
Banques et services financiers	17 102 465,34 €	6,75 %	650 000,00 €	0,65 %	17 752 465,34 €	5,01 %
Entreprises et autres services	708 644,88 €	0,28 %	-	0,00 %	708 644,88 €	0,20 %
<b>Production</b>	<b>15 078 497,41 €</b>	<b>5,95 %</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>0,60 %</b>	<b>15 678 497,41 €</b>	<b>4,43 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	12 585 264,08 €	4,97 %	600 000,00 €	0,60 %	13 185 264,08 €	3,72 %
Industries manufacturières, industries extractives, construction	294 027,62 €	0,12 %	-	0,00 %	294 027,62 €	0,08 %
Politique commerciale et réglementations	2 000 000,00 €	0,79 %	-	0,00 %	2 000 000,00 €	0,56 %
Tourisme	199 205,70 €	0,08 %	-	0,00 %	199 205,70 €	0,06 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>15 512 611,47 €</b>	<b>6,12 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>15 512 611,47 €</b>	<b>4,38 %</b>
Protection de l'environnement	890 478,71 €	0,35 %	-	0,00 %	890 478,71 €	0,25 %
Autres multisecteurs	14 622 132,76 €	5,77 %	-	0,00 %	14 622 132,76 €	4,13 %
dont aide plurisectorielle	5 285 474,33 €	2,09 %	-	0,00 %	5 285 474,33 €	1,49 %
dont développement et gestion urbaine	72 732,28 €	0,03 %	-	0,00 %	72 732,28 €	0,02 %
dont développement rural	9 088 767,70 €	3,59 %	-	0,00 %	9 088 767,70 €	2,57 %
dont éducation et formation plurisectorielles	75 158,46 €	0,03 %	-	0,00 %	75 158,46 €	0,02 %
dont institutions scientifiques et de recherche	100 000,00 €	0,04 %	-	0,00 %	100 000,00 €	0,03 %
<b>Aide alimentaire développementale/sécurité alimentaire</b>	<b>3 349 176,64 €</b>	<b>1,32 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>3 349 176,64 €</b>	<b>0,95 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>48 813 653,37 €</b>	<b>19,27 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>48 813 653,37 €</b>	<b>13,79 %</b>
Intervention d'urgence	43 198 132,22 €	17,05 %	-	0,00 %	43 198 132,22 €	12,20 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	33 593 545,68 €	13,26 %	-	0,00 %	33 593 545,68 €	9,49 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	9 604 586,54 €	3,79 %	-	0,00 %	9 604 586,54 €	2,71 %
Reconstruction et réhabilitation	3 607 379,97 €	1,42 %	-	0,00 %	3 607 379,97 €	1,02 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 008 141,18 €	0,79 %	-	0,00 %	2 008 141,18 €	0,57 %
<b>Frais administratifs des donateurs</b>	<b>16 348 707,71 €</b>	<b>6,45 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>16 348 707,71 €</b>	<b>4,62 %</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>2 566 227,89 €</b>	<b>1,01 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>2 566 227,89 €</b>	<b>0,72 %</b>
<b>Non affecté / non spécifié</b>	<b>18 998 712,48 €</b>	<b>7,50 %</b>	<b>76 600 497,78 €</b>	<b>76,10 %</b>	<b>95 599 210,26 €</b>	<b>27,00 %</b>
<b>Total aide bilatérale et multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>253 367 282,33 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100 658 013,83 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>354 025 296,15 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 5. Le Fonds de la Coopération au développement en 2016

Prévu par la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, le Fonds de la Coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères et européennes de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'État a alimenté le FCD de 191 910 945 euros en 2016 ; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1<sup>er</sup> janvier, à savoir 113 181 euros, ainsi que les recettes en cours d'exercice (881 483 euros), essentiellement des remboursements par des ONG et des agences de fonds non déboursés dans le cadre de projets cofinancés par le ministère.

En 2016, un montant total de 190,17 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. Lux-Development, en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale, a bénéficié de la majeure partie, à savoir 82,38 millions d'euros (43,32 %). Suivent les organisations non gouvernementales de développement qui ont perçu 36,47 millions d'euros (19,18 %) dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes et la prise en charge d'une partie de leurs frais administratifs. Le solde a été dédié aux projets mis en œuvre par le ministère directement avec d'autres partenaires (17,66 %) ou avec des agences multilatérales (12,95 %) ainsi que pour le volet d'appui aux programmes.

### Déboursements à charge du FCD en 2016 par rubrique

	APD	%
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	82 384 916,33 €	43,32 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	24 620 683,65 €	12,95 %
Autres programmes et projets bilatéraux	33 587 608,27 €	17,66 %
Coopération avec les ONG (accords-cadres, cofinancements et frais administratifs)	36 474 167,42 €	19,18 %
Appui aux programmes	4 510 728,63 €	2,37 %
Aide humanitaire	8 590 728,5 €	4,52 %
<b>Total</b>	<b>190 168 832,84 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 6. Évolution de l'aide publique au développement

Comme le montre le graphique ci-après, l'aide publique au développement luxembourgeoise connut d'abord une croissance lente mais constante.

À l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer annonçait solennellement la volonté du Luxembourg « d'arriver à 0,7 % du RNB à l'an 2000 ». Cet objectif fut confirmé par la suite et en 1999, lors de la formation du gouvernement, il fut décidé de se fixer comme objectif le taux de 0,7 % en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1 % en fin de législature ».

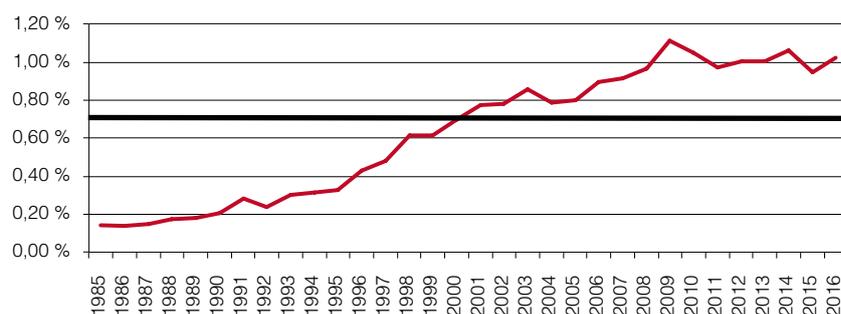
La cible des 0,7 % du RNB fut atteinte comme prévu en 2000 et les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD ne redescendant jamais sous ce seuil. En 2009, l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1 % du RNB.

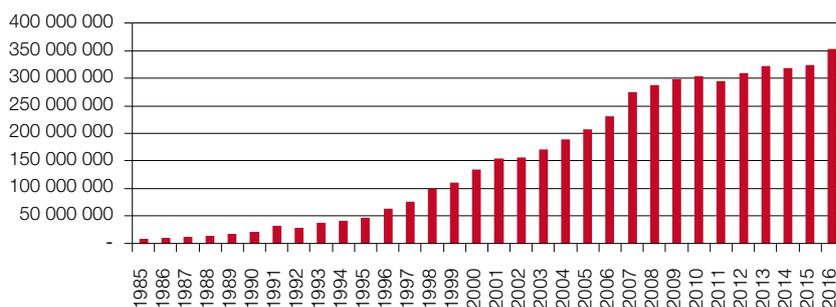
Cet objectif est toujours d'actualité même si certaines années le ratio APD/RNB varie légèrement aux alentours de 1 %, en conséquence des réévaluations du RNB en cours d'année.

### Évolution depuis 1985 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut

Année	APD nette	RNB	APD en % du RNB
1985	9 082 818,75 €	6 536 208 567,70 €	0,14 %
1986	9 672 805,34 €	7 005 669 324,91 €	0,14 %
1987	11 110 587,78 €	7 370 147 174,39 €	0,15 %
1988	14 201 572,14 €	8 058 002 126,93 €	0,18 %
1989	16 566 228,47 €	9 109 318 565,49 €	0,18 %
1990	20 751 910,64 €	10 001 065 942,16 €	0,21 %
1991	31 284 162,83 €	11 146 433 184,02 €	0,28 %
1992	27 739 285,42 €	11 701 516 364,69 €	0,24 %
1993	38 200 392,17 €	12 671 598 095,19 €	0,30 %
1994	41 596 533,46 €	13 252 189 519,56 €	0,31 %
1995	46 113 000,00 €	13 992 800 000,00 €	0,33 %
1996	63 077 000,00 €	14 705 000 000,00 €	0,43 %
1997	75 596 000,00 €	15 803 700 000,00 €	0,48 %
1998	98 829 000,00 €	16 020 300 000,00 €	0,62 %
1999	110 118 000,00 €	17 868 200 000,00 €	0,62 %
2000	133 433 659,00 €	19 170 400 000,00 €	0,70 %
2001	155 128 137,00 €	20 050 300 000,00 €	0,77 %
2002	155 735 183,00 €	19 897 800 000,00 €	0,78 %
2003	171 677 042,00 €	20 027 700 000,00 €	0,86 %
2004	188 981 534,00 €	23 988 000 000,00 €	0,79 %
2005	207 387 692,00 €	26 007 300 000,00 €	0,80 %
2006	231 510 318,00 €	25 800 400 000,00 €	0,90 %
2007	275 135 892,00 €	30 158 600 000,00 €	0,91 %
2008	287 679 785,00 €	29 729 000 000,00 €	0,97 %
2009	297 817 177,00 €	25 126 100 000,00 €	1,11 %
2010	304 031 901,10 €	28 633 700 000,00 €	1,05 %
2011	294 322 548,33 €	30 250 700 000,00 €	0,97 %
2012	310 447 807,61 €	30 927 066 000,00 €	1,00 %
2013	323 037 939,00 €	32 284 000 000,00 €	1,00 %
2014	318 347 926,85 €	29 970 000 000,00 €	1,06 %
2015	324 941 071,12 €	34 352 350 000,00 €	0,95 %
2016	353 143 813,00 €	34 550 000 000,00 €	1,02 %

### Évolution de la relation APD/RNB entre 1985 et 2016



**Évolution de l'APD entre 1985 et 2016 en volume**

## 7. La transparence, une valeur fondamentale de la Coopération luxembourgeoise

En souscrivant aux déclarations de Busan, de Mexico et de Nairobi, le Luxembourg reconnaît l'importance de la transparence et de la prévisibilité de l'aide pour l'amélioration de l'efficacité du développement.

La transparence peut prendre de nombreuses facettes et s'adresser à un public varié. Elle permet notamment :

- Aux gouvernements et à la société civile des pays partenaires de gérer plus efficacement leurs ressources d'aide en les intégrant dans leurs prévisions budgétaires et dans leurs plans nationaux de développement. Ainsi, grâce aux PIC et aux accords-cadres, les partenaires du Sud disposent d'une programmation financière pluriannuelle, détaillée par secteur et par localisation géographique. La transparence et la responsabilisation mutuelle sont également renforcées à travers le dialogue mené lors des Commissions de partenariat annuelles avec les pays partenaires.
- Aux citoyens et au Parlement luxembourgeois de connaître l'utilisation de l'aide publique au développement et de voir comment celle-ci contribue à l'éradication de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs de développement durable. Ainsi, chaque année, la politique de coopération au développement fait l'objet d'un débat à la Chambre des députés. De même, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire informe régulièrement la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration sur l'actualité des dossiers en cours. Les rapports d'activités annuels et les documents stratégiques, tels que les PIC, les stratégies globales et spécifiques, les résumés exécutifs des évaluations, les brochures d'information par pays, etc., sont accessibles au grand public via le site de la Coopération luxembourgeoise.
- Aux partenaires techniques et financiers de mieux coordonner leurs efforts et d'accroître leur efficacité en pratiquant une meilleure division du travail. Les accords de partenariat spécial signés avec plusieurs agences multilatérales donnent à ces dernières une grande prévisibilité et flexibilité.

Le Luxembourg notifie également chaque année les principaux agrégats de l'APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui, après vérification et validation, intègre ces données dans le système de notification des pays créanciers (SNPC), une base de données disponible en ligne qui permet d'effectuer des recherches ciblées et de nombreuses analyses concernant l'APD.

La disponibilité et l'accessibilité de l'information sur l'aide au développement se sont améliorées à travers une refonte de la rubrique statistique du site internet de la Coopération qui donne désormais accès à de nombreuses données statistiques. Il ne s'agit pas encore de données en temps réel mais le ministère travaille pour se rapprocher de la norme définie par l'International Aid Transparency Initiative (IATI) dans les années à venir.

---

## II. La coopération avec les principaux pays partenaires

---

Afrique . Amérique Centrale . Asie

### Concentration géographique et Programmes indicatifs de Coopération de 4<sup>e</sup> génération

L'année 2016 a été dédiée à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et fut donc une année charnière pour la Coopération luxembourgeoise, avec le démarrage d'une nouvelle génération de Programmes indicatifs de Coopération (PIC) au Cabo Verde, au Niger et au Laos, tout comme la signature d'un nouveau PIC au Burkina Faso. Dans ces nouveaux PIC, la concentration sectorielle est encore renforcée dans les domaines d'expertise de la Coopération luxembourgeoise que sont la santé, l'éducation et la formation professionnelle, ou encore le développement rural et local. Les modalités de mise en œuvre ont été revues afin de répondre encore mieux aux exigences inclusives de l'Agenda 2030 et aux principes d'efficacité de l'aide. Les mots d'ordre dans ces nouveaux PIC sont donc : alignement ; concentration sectorielle ; partenariats multi-acteurs et gestion axée sur les résultats.

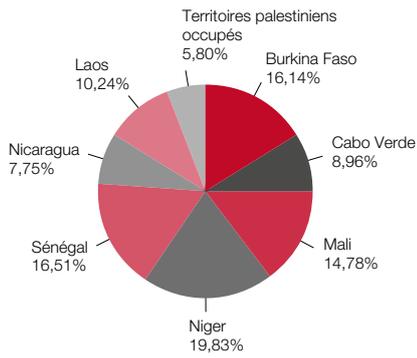
Après une période difficile à plus d'un égard en Afrique de l'Ouest, les relations de coopération au développement avec plusieurs pays partenaires de cette région se sont normalisées et les programmes ont pu être (re)lancés en 2016 dans un contexte politique plus stable, mais dans un environnement sécuritaire toujours préoccupant.

En Asie et en Amérique centrale, 2016 était l'année de la sortie effective de la Coopération luxembourgeoise du Vietnam et du Salvador. Comme prévu depuis plusieurs années, ces deux pays ayant atteint le statut de pays à revenu intermédiaire ne figurent désormais plus parmi les pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise. Ils ne disposent donc plus d'un PIC, mais certains projets y continuent, afin de consolider les acquis de favoriser l'établissement de liens qui vont au-delà de la coopération au développement.

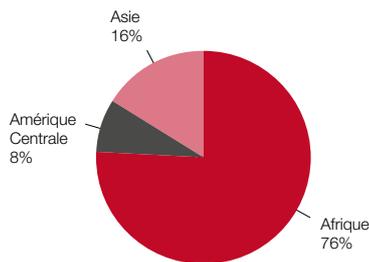
La liste des pays partenaires étant dès lors réduite au nombre de sept, le ministre Romain Schneider a demandé que l'on lance des études exploratoires sur le contexte de coopération au développement dans certains pays les moins avancés ou fragiles dans lesquels la Coopération luxembourgeoise pourrait apporter une valeur ajoutée. Ces études seront conduites en 2017 et serviront de base pour les discussions sur d'éventuels nouveaux pays partenaires.

La coordination des activités dans les pays partenaires, notamment avec les autres partenaires techniques et financiers, tout comme l'alignement sur les priorités nationales requièrent une présence sur le terrain, également au niveau politique. En ligne avec les nouvelles orientations, l'ambassade du Luxembourg à Hanoï a ainsi déménagé vers Vientiane et le Luxembourg a ouvert une représentation diplomatique à Bamako au Mali et à Niamey au Niger. Ces deux bureaux d'ambassade sont rattachés respectivement aux ambassades de Dakar et de Ouagadougou et permettent un suivi rapproché des PIC dans ces deux pays.

Coopération par pays partenaires privilégiés



Avec la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par une multitude d'acteurs, le rôle des ambassades dans les pays en développement évolue significativement. Si la coordination et le suivi des programmes de coopération au développement étaient leur principale raison d'être auparavant, s'ajoutent à présent l'accompagnement des relations commerciales à travers le secteur privé, l'encadrement des actions liées au financement international de la lutte contre le changement climatique, tout comme un travail de plus en plus étroit avec la société civile locale dans les pays partenaires. L'encadrement politique devient par ailleurs progressivement plus complexe, notamment à cause des questions de sécurité et de migration ou encore d'intégration régionale.



**Déboursements dans les pays partenaires en 2016**

Pays partenaire	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG	Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Ambassade	Divers	Total 2016
<b>Afrique</b>	<b>60 444 382,28 €</b>	<b>8 561 947,69 €</b>	<b>8 793 048,45 €</b>	<b>3 427 122,36 €</b>	<b>488 278,68 €</b>	<b>806 083,42 €</b>	<b>1 058 958,52 €</b>	<b>83 579 821,40 €</b>
Burkina Faso	13 051 016,81 €	28 790,89 €	4 209 616,50 €	192 500,53 €	10 375,12 €	289 780,00 €	-85 736,01 €	17 696 343,84 €
Cabo Verde	6 440 827,74 €	2 330 988,00 €	786 081,81 €	-	-	232 986,81 €	31 721,16 €	9 822 605,51 €
Mali	10 826 799,90 €	2 470 000,00 €	1 411 091,99 €	1 290 000,00 €	175 154,89 €	-	37 998,18 €	16 211 044,96 €
Niger	17 244 636,22 €	1 540 000,00 €	1 133 674,21 €	1 750 359,00 €	9 373,65 €	20 816,61 €	43 394,52 €	21 742 254,21 €
Sénégal	12 881 101,61 €	2 192 168,80 €	1 252 583,94 €	194 262,83 €	293 375,02 €	262 500,00 €	1 031 580,67 €	18 107 572,87 €
<b>Amérique centrale</b>	<b>5 876 320,46 €</b>	<b>2 150 000,00 €</b>	<b>222 506,74 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>195 512,04 €</b>	<b>52 689,96 €</b>	<b>8 497 029,21 €</b>
Nicaragua	5 876 320,46 €	2 150 000,00 €	222 506,74 €	-	-	195 512,04 €	52 689,96 €	8 497 029,21 €
<b>Asie</b>	<b>8 440 307,66 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>1 566 096,27 €</b>	<b>1 125 027,00 €</b>	<b>195 850,51 €</b>	<b>246 620,00 €</b>	<b>4 914 548,05 €</b>	<b>17 588 449,49 €</b>
Laos	7 972 990,35 €	350 000,00 €	1 174 551,07 €	125 027,00 €	195 850,51 €	246 620,00 €	1 161 818,58 €	11 226 857,51 €
Territoires palestiniens occupés	467 317,31 €	750 000,00 €	391 545,20 €	1 000 000,00 €	- €	-	3 752 729,47 €	6 361 591,98 €
<b>Total</b>	<b>74 761 010,40 €</b>	<b>11 811 947,69 €</b>	<b>10 581 651,47 €</b>	<b>4 552 149,36 €</b>	<b>684 129,19 €</b>	<b>1 248 215,46 €</b>	<b>6 026 196,53 €</b>	<b>109 665 300,10 €</b>

Autres Pays	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG	Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Ambassade	Divers	Total 2016
	<b>18 907 473,78 €</b>	<b>1 100 985,19 €</b>	<b>1 057 812,22 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>1 016,98 €</b>	<b>216 734,77 €</b>	<b>865 158,06 €</b>	<b>22 799 181,01 €</b>
Afghanistan	850 000,00 €	649 679,00 €	-	500 000,00 €	-	-	500 000,00 €	2 499 679,00 €
El Salvador	4 019 312,39 €	- €	559 421,69 €	- €	-	-	7 852,73 €	4 586 586,81 €
Mongolie	2 418 960,97 €	150 093,81 €	-	-	-	-	49 968,86 €	2 619 023,64 €
Rwanda	-	-	350 078,69 €	-	-	-	-	350 078,69 €
Vietnam	5 836 743,13 €	301 212,38 €	118 510,52 €	-	1 016,98 €	97 343,58 €	77 757,94 €	6 432 584,52 €
Kosovo	5 782 457,29 €	-	29 801,33 €	-	-	119 391,19 €	68 557,84 €	6 000 207,65 €
Monténégro	-	-	- €	-	-	-	102 590,93 €	102 590,93 €
Serbie	- €	-	- €	150 000,00 €	-	-	58 429,76 €	208 429,76 €

# Afrique

## Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . Sénégal



Inauguration du centre régional de transfusion sanguine (CRTS)

En 2016, les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Burkina Faso ont surtout été marquées par des dialogues de haut niveau liés au rôle du Luxembourg en tant que président de la « Troïka des partenaires techniques et financiers » et par des échanges réguliers dans le cadre des travaux d'identification du troisième Programme indicatif de Coopération entre le Luxembourg et le Burkina Faso pour la période 2017-2021 (PIC III).

En effet, le deuxième Programme indicatif de Coopération (PIC II), initialement prévu pour la période de 2008 à 2012 et prolongé à deux reprises, a pris fin en décembre 2016. Le processus d'identification du PIC III entre le Luxembourg et le Burkina Faso pour la période 2017-2021 a donc été lancé début 2016 et a conduit à la signature du document le 21 novembre 2016. Dans une approche de capitalisation sur les acquis du PIC II, la programmation stratégique pour la coopération bilatérale avec le Burkina Faso se focalise sur les secteurs de concentration antérieurs, à savoir i) la gestion durable des ressources naturelles, ii) l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, et iii) les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le Luxembourg a endossé pour la période d'une année (juin 2015 - juin 2016) le rôle de présidence de la « Troïka des partenaires techniques et financiers », structure de coordination et de dialogue des partenaires techniques et financiers avec le gouvernement burkinabè, ce qui aura permis de renforcer la visibilité de la Coopération luxembourgeoise. Dans le cadre de ce mandat, le Luxembourg a pu suivre de près l'élaboration du nouveau Plan national de développement économique et social (PNDES), adopté le 20 juillet 2016. La prolongation du PIC II jusqu'à la fin 2016 et le processus d'identification du PIC III pendant les premiers mois de l'année 2016 auront permis un alignement parfait sur ce nouveau référentiel unique pour le développement du Burkina Faso.

Lors de la Conférence des partenaires du Burkina Faso pour le financement du PNDES qui s'est tenue à Paris du 7 au 8 décembre 2016, le Luxembourg, représenté par le ministre Romain Schneider, a retracé l'appui de la Coopération luxembourgeoise en faveur du Burkina Faso pour les cinq prochaines années. Ainsi, en sus des 60 millions d'euros réservés au PIC III, 22,3 millions d'euros seront alloués à la mise en œuvre du programme BKF/021, projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), dont le protocole d'accord a été signé en marge de la conférence.

L'année 2016 a aussi été riche en visites officielles avec notamment la mission du ministre Romain Schneider fin février au Burkina Faso et la visite de travail du Président Kaboré au Luxembourg en juin.



**Population** 18,11 millions

**Superficie** 274 220 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1 562

**Classement selon IDH** 185/188

### Burkina Faso 2016

Lux-Development et autres partenaires	13 051 016,81 €
Agences ONU/spécialisées	28 790,89 €
ONG	4 209 616,50 €
Action humanitaire et aide alimentaire	42 500,00 €
Appui aux programmes	10 375,12 €
Ambassade	289 780,00 €
Divers	64 264,52 €
<b>Total</b>	<b>17 696 343,84 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . **Cabo Verde** . Mali . Niger . Sénégal



École hôtelière et de tourisme du Cabo Verde



Projet d'assainissement pour les particuliers

2016 a été une année de transition pour le Cabo Verde avec des élections législatives, municipales et présidentielles, suite auxquelles un grand nombre d'administrations ont été réorganisées, ce qui a considérablement ralenti la formulation et l'avancement des projets du PIC IV. Il convient néanmoins de noter que les élections se sont déroulées de manière exemplaire, dans le calme et dans le respect des principes démocratiques.

Le PIC IV 2016-2020 est doté d'une enveloppe de 45 millions d'euros et se concentre sur trois axes prioritaires que sont l'emploi et l'employabilité, l'eau et l'assainissement ainsi que les énergies renouvelables. Au niveau des relations de coopération, 2016 a été marquée par les phases de formulation des différents projets.

La 16<sup>e</sup> Commission de partenariat s'est tenue le 2 juin 2016 au Luxembourg entre le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider et le ministre des Affaires étrangères et des Communautés du Cabo Verde, Luís Filipe Tavares. En plus de faire le point sur les relations de coopération, les ministres se sont félicités des bonnes relations qu'entretiennent les deux pays.

Le Premier ministre du Cabo Verde, José Ulisses Correia e Silva ainsi que le ministre Tavares se sont rendus au Luxembourg pour une visite de courtoisie du 14 au 15 octobre, pendant laquelle ils ont rencontré, entre autres, le ministre Romain Schneider.



**Population** 0,52 million

**Superficie** 4 033 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 6 296

**Classement selon IDH** 122/188

## Cabo Verde

2016

Lux-Development et autres partenaires	6 440 827,74 €
Agences ONU/spécialisées	2 330 988,00 €
ONG	786 081,81 €
Action humanitaire et aide alimentaire	- €
Appui aux programmes	- €
Ambassade	232 986,81 €
Divers	31 721,16 €
<b>Total</b>	<b>9 822 605,51 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde . **Mali** . Niger . Sénégal



Agricultrice soutenue dans le cadre du projet MLI/021, site des petits producteurs maraîchers



Formation des partenaires maliens en suivi et évaluation dans le cadre du projet MLI/021

L'année 2016 a confirmé l'excellence des relations entre le Luxembourg et le Mali, avec, sur le plan diplomatique, l'ouverture – très appréciée par les autorités maliennes – d'un bureau à Bamako, qui reste formellement rattaché à l'ambassade du Luxembourg à Dakar.

Les relations entre les deux pays se basent sur une approche globale, intégrant les 3D – à savoir le développement, la diplomatie et la défense – combinant l'assistance humanitaire à l'aide au développement et à l'appui au renforcement de la situation sécuritaire. D'autres aspects, notamment économiques, culturels, universitaires et juridiques trouvent leur juste place, entre autres, dans le cadre de notre troisième Programme indicatif de Coopération (PIC III, 2015 - 2019).

L'année 2016 a marqué le démarrage effectif de tous les programmes du PIC III, qui se concentre sur les secteurs traditionnels de la Coopération luxembourgeoise, à savoir le développement rural, la formation et l'insertion professionnelle, ainsi que la décentralisation et la bonne gouvernance. Géographiquement, les interventions se focalisent au sud sur la région de Ségou et de Sikasso (cercle de Yorosso), ainsi que sur les régions de Kidal et de Gao dans le nord du pays.

La 9e Commission de partenariat, coprésidée par le ministre Schneider et le ministre des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, a eu lieu le 6 mai 2016 à Bamako et a notamment permis de signer une lettre d'entente, ayant pour objet de renforcer les synergies et la collaboration entre tous les acteurs du troisième PIC. En marge de cette réunion, le ministre Schneider a été reçu en audience par le président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, qui a souligné son appréciation pour le comportement amical et solidaire du Luxembourg qui n'a jamais quitté le Mali, même au plus fort de la crise politico-sécuritaire de 2012.

Au-delà de la contribution du Luxembourg – en ressources humaines et financières – à la mission militaire de formation de l'Union européenne, EUTM, et à la mission civile de renforcement des capacités de l'Union européenne, EUCAP Sahel Mali, la Coopération luxembourgeoise s'est engagée en décembre 2016 dans un nouveau projet avec la mission d'EUCAP Sahel Mali, qui vise l'opérationnalisation de la base de données criminelles de la police malienne à Bamako.



**Population** 17,6 millions

**Superficie** 1 240 192 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 2 285

**Classement selon IDH** 175/188

<b>Mali</b>	<b>2016</b>
Lux-Development et autres partenaires	10 826 799,90 €
Agences ONU/spécialisées	2 470 000,00 €
ONG	1 411 091,99 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 290 000,00 €
Appui aux programmes	175 154,89 €
Ambassade	- €
Divers	37 998,18 €
<b>Total</b>	<b>16 211 044,96 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde. Mali . **Niger** . Sénégal



EUCAP Niger : ambulances de la protection civile financées par le Luxembourg



Atelier automobile de la gendarmerie à Niamey

2016 a été marquée par le démarrage des programmes bilatéraux dans le cadre du troisième Programme indicatif de Coopération (PIC III) qui couvrent la période 2016-2020. Ce nouveau PIC s'inscrit résolument dans une logique de continuité et de consolidation des acquis, et ce en alignement avec les Objectifs de développement durable (ODD).

Les interventions de la Coopération luxembourgeoise ont ainsi été définies lors du dialogue stratégique participatif entre le Luxembourg et le Niger dans un souci de respect et d'alignement sur les priorités de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI-Niger 2035) et le plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021.

L'objectif global du présent PIC est de contribuer au renforcement des capacités du pays partenaire visant l'accélération d'une croissance inclusive, le développement social et la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de bonne gouvernance et de sécurité. Les objectifs spécifiques de ce PIC visent un développement agricole durable ; l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base ; l'augmentation d'une offre qualitative de formation professionnelle en vue d'améliorer l'employabilité et l'insertion des jeunes et des femmes ainsi que l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de qualité.

Vu son engagement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, le Luxembourg assume depuis mi-2016 le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger pour une durée de deux ans.

Le programme de l'UNFPA d'appui à l'intégration des droits et santé des adolescentes et de la maîtrise de la croissance démographique dans les politiques et les programmes a été signé le 3 novembre 2016. Des négociations avancées ont également eu lieu avec le système des Nations unies pour appuyer le programme de renforcement de la résilience des communautés vulnérables en milieu rural dans les communes de convergence dans la région de Maradi dont la mise en œuvre est prévue pour 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement, le Luxembourg et la mission civile EUCAP Sahel Niger se sont engagés en 2016 à collaborer en vue de la réalisation d'un projet de garages mobiles visant le renforcement de capacités des forces de sécurité et des acteurs nigériens en charge de la lutte contre le trafic illicite de migrants.



**Population** 19,9 millions

**Superficie** 1 267 000 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 897

**Classement selon IDH** 187/188

## Niger 2016

	2016
Lux-Development et autres partenaires	17 244 636,22 €
Agences ONU/spécialisées	1 540 000,00 €
ONG	1 133 674,21 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 750 359,00 €
Appui aux programmes	9 373,65 €
Ambassade	20 816,61 €
Divers	43 394,52 €
<b>Total</b>	<b>21 742 254,21 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . **Sénégal**



Programme de formation professionnelle à Kanel  
© Coumba Sow



Programme de formation professionnelle à Nioro  
© M.F. Boissy

L'année 2016 a constitué un tournant majeur pour la Coopération luxembourgeoise au Sénégal, dont le volet bilatéral a connu la montée en puissance du recours à la modalité de l'exécution nationale, appelée « aide budgétisée », qui devrait à terme permettre aux acteurs sénégalais de prendre la pleine mesure de leurs stratégies et programmes de développement. En raison de son caractère novateur, la modalité a été présentée parmi une dizaine de modalités innovantes dans le contexte de la rencontre internationale sur l'efficacité du développement qui s'est tenue à Nairobi en novembre 2016.

La 12<sup>e</sup> Commission de partenariat a eu lieu le 15 novembre sous la coprésidence du ministre Schneider et du ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPA), Mamadou Talla. La Commission de partenariat a essentiellement permis de passer en revue les principales recommandations de la revue à mi-parcours du troisième Programme indicatif de Coopération, conduite courant 2016, et de tracer les grandes lignes du prochain PIC. Le PIC III a par ailleurs été prolongé d'une année, jusqu'à fin 2017, afin de renforcer son alignement sur le Plan d'actions prioritaires du Plan Sénégal émergent et le cycle de la programmation conjointe de l'Union européenne au Sénégal.

Le Fonds d'études et d'assistance technique, mis en place dans le cadre du PIC III, a été activé en 2016 afin de permettre la mise en place d'un partenariat entre la société luxembourgeoise LuxTrust et l'Agence de l'informatique de l'État du Sénégal. La Coopération luxembourgeoise compte ainsi accompagner le Sénégal dans la mise en place de la signature électronique afin de rendre les procédures administratives plus sûres et plus efficaces.

L'ambassade à Dakar a également donné un appui financier au projet « Bitter Oranges » (l'arrière-goût amer des oranges sucrées d'Europe), dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes candidats potentiels à la migration sur les risques induits et les conditions des émigrés clandestins en Europe à travers une caravane de sensibilisation et l'exposition photographique « Bitter Oranges ».

L'année 2016 a également été marquée par la diversification de nos relations, traditionnellement basées sur l'aide au développement, en y incluant davantage le secteur privé luxembourgeois, comme en témoigne le succès de la première mission économique luxembourgeoise, qui s'est tenue à Dakar en février 2016.



**Population** 15,13 millions

**Superficie** 196 723 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 2 288

**Classement selon IDH** 162/188

## Sénégal

2016

Lux-Development et autres partenaires	12 881 101,61 €
Agences ONU/spécialisées	2 192 168,80 €
ONG	1 252 583,94 €
Action humanitaire et aide alimentaire	194 262,83 €
Appui aux programmes	293 375,02 €
Ambassade	262 500,00 €
Divers	1 031 580,67 €
<b>Total</b>	<b>18 107 572,87 €</b>

# Amérique Centrale

## Nicaragua



Projet de renforcement institutionnel de la formation professionnelle en hôtellerie, tourisme et industrie



Projet de renforcement institutionnel de la formation professionnelle en hôtellerie, tourisme et industrie

Pays partenaire depuis de longues années, le Nicaragua est arrivé à son troisième Programme indicatif de Coopération (2011-2014). Ce dernier a eu une extension sur la période de 2015 à 2017 qui a été signée le 19 février 2015 au Luxembourg. Dans ce cadre, une nouvelle enveloppe budgétaire de 21 millions d'euros a été mise à disposition pour assurer la continuité des appuis aux secteurs du tourisme, de la santé et de la formation professionnelle afin de consolider les acquis de la Coopération luxembourgeoise au Nicaragua avant le lancement de la programmation conjointe entre bailleurs européens en 2018. Pendant l'année 2016 s'est également ajoutée une augmentation budgétaire de l'extension du PIC III d'environ 4,3 millions d'euros, tous secteurs confondus.

Ainsi, l'année 2016 a été marquée par la formulation d'un programme dans le secteur du tourisme, et par le début de nouveaux programmes dans les secteurs de la santé et de la formation professionnelle.

En plus des programmes sectoriels, un fonds d'appui a été mis en place pour soutenir la société civile nicaraguayenne dans les domaines du genre et du changement climatique. La participation du secteur privé a été incitée, moyennant un nouveau partenariat avec l'Union nicaraguayenne pour la responsabilité sociale des entreprises lancé en août 2015.

Au niveau multilatéral, un nouvel appui au secteur de santé a été lancé en partenariat avec l'Organisation panaméricaine de la santé, axé sur la santé maternelle et infantile.



**Population** 6,08 millions  
**Superficie** 130 370 km<sup>2</sup>  
**PIB par habitant (PPA en \$)** 4 884  
**Classement selon IDH** 124/188

Nicaragua	2016
Lux-Development et autres partenaires	5 876 320,46 €
Agences ONU/spécialisées	2 150 000,00 €
ONG	222 506,74 €
Action humanitaire et aide alimentaire	- €
Appui aux programmes	- €
Ambassade	195 512,04 €
Divers	52 689,96 €
<b>Total</b>	<b>8 497 029,21 €</b>

# Asie

## Laos



Production de champignons comme source de revenu



Hôpital de province de Paksane, Bolikhamxay

Un nouveau PIC, le quatrième pour le Laos, a été signé en septembre 2015 à Luxembourg par le ministre Romain Schneider et le ministre laotien du Plan et de l'Investissement Somdy Douangdy. Ce programme, qui couvre la période 2016-2020, est aligné sur les priorités et objectifs du 8<sup>e</sup> Programme national laotien de développement socio-économique et fait partie intégrante du programme conjoint européen, qui couvrent tous les deux la même période.

Il existe une continuité entre le PIC III et le PIC IV, les secteurs prioritaires restant les mêmes, à savoir la santé, le développement rural, la formation professionnelle en matière de tourisme et d'hôtellerie ainsi que la bonne gouvernance et l'État de droit, ce qui entraîne également une certaine consolidation des interventions réalisées dans ces domaines. Dans le cadre du PIC IV, un accent particulier est mis sur la bonne gouvernance, qui est un thème transversal, à côté de l'égalité des genres, de l'environnement et du changement climatique.

C'est également dans un souci d'efficacité de l'aide que la concentration géographique est renforcée dans le PIC IV, de même que la coopération et la coordination accrues entre les projets bilatéraux et multilatéraux.

Dans le secteur de la santé, un projet de développement des systèmes sanitaires ainsi qu'un programme de santé reproductive, maternelle et infantile sont mis en œuvre conjointement par trois agences onusiennes. Pour ce qui est de la formation professionnelle, un projet de développement des capacités en tourisme et hôtellerie, financé à parts égales avec la coopération suisse, a débuté en 2016.

En complément à la formulation d'un nouveau projet dans le secteur juridique, un accord de coopération entre les universités et plus spécifiquement, les facultés de droit luxembourgeoise et laotienne a été signé.

Dans le secteur du développement rural, plusieurs projets sont en cours et la mise en place d'un seul programme consolidé regroupant toutes les activités dans quatre provinces – Bolikhamxay, Khammouane, Vientiane et Bokeo – a été réalisée.

À ces principaux secteurs s'ajoutent des coopérations avec plusieurs acteurs luxembourgeois – le Statec, le Luxembourg Institute of Health, le BBI Luxembourg – et leurs partenaires respectifs au Laos.



**Population** 6,8 millions

**Superficie** 236 800 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 5 341

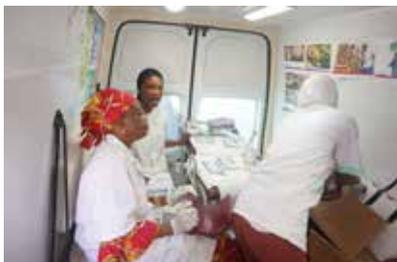
**Classement selon IDH** 138/188

### Laos 2016

Laos	2016
Lux-Development et autres partenaires	7 972 990,35 €
Agences ONU/spécialisées	350 000,00 €
ONG	1 174 551,07 €
Action humanitaire et aide alimentaire	125 027,00 €
Appui aux programmes	195 850,51 €
Ambassade	246 620,00 €
Divers	1 161 818,58 €
<b>Total</b>	<b>11 226 857,51 €</b>

# III. La coopération régionale et avec d'autres pays

Vietnam . Salvador . Kosovo . Mongolie . Myanmar . TPO . Afghanistan



Projet Frontières et vulnérabilités au VIH en Afrique de l'Ouest (FEVE III)



Romain Schneider en compagnie de Daouda Diouf, directeur exécutif d'ENDA Santé

La coopération avec le Vietnam et le Salvador figure pour la première fois dans cette partie du rapport, puisque ces pays ne disposent plus de Programme indicatif de Coopération pluriannuel. Il s'agit d'une conséquence de l'effort de concentration de l'aide luxembourgeoise sur les pays les moins avancés et le résultat d'un long processus de consolidation des activités dans ces deux pays. Des projets continuent d'y être mis en œuvre, mais sur base de partenariats différents ayant des objectifs distincts. D'une part, il s'agit de tester des modalités innovatrices de mise en œuvre de l'aide ou d'appui direct à la société civile, comme au Salvador et, d'autre part, d'encourager la diversification des relations avec le Vietnam, notamment dans les domaines de la recherche, de la lutte contre le changement climatique ou encore du transfert de technologies financières.

Des projets continuent également d'être mis en œuvre dans un nombre limité de pays dans lesquels la Coopération luxembourgeoise est active depuis bon nombre d'années, dû notamment à leur statut particulier. Il s'agit du Kosovo, qui a vu le démarrage d'un nouveau programme, de la Mongolie, des Territoires palestiniens occupés, qui continuent de bénéficier du même statut que les pays partenaires, et de l'Afghanistan. Au Myanmar, les deux premiers projets ont pu démarrer dans les secteurs du développement rural et de la formation hôtelière.

Comme par le passé, l'action bilatérale de la Coopération est complétée par une approche régionale sur trois continents, à savoir l'Afrique, l'Asie et l'Amérique centrale. Cette approche vise à répondre à des problématiques communes auxquelles sont confrontés plusieurs pays voisins, notamment en misant sur les synergies et le partage des leçons tirées et des meilleures pratiques.

En Afrique de l'Ouest, l'appui direct à la société civile à travers ENDA Tiers Monde et ENDA Santé est complété par des approches multilatérales, notamment dans le secteur de la santé avec l'OMS et avec l'UNFPA et l'Unicef, ou encore dans le domaine de la réduction des risques liés aux catastrophes, avec le PNUD. La collaboration avec l'Union africaine continue par ailleurs dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Au niveau de l'Amérique centrale, la Coopération luxembourgeoise a continué son action dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, à travers l'organisation haïtienne régionale INTEGRARSE, tout comme le renforcement des systèmes financiers, à travers un programme de renforcement des capacités du FMI (CAPTAC-DR).

En Asie du Sud-Est, l'approche régionale est surtout adoptée pour renforcer la gouvernance foncière (Mekong Region Land Governance) et la gestion responsable des ressources naturelles (Mekong River Commission).

**Déboursements en 2016**

La coopération régionale	Durée	Budget	2016
<b>Afrique</b>			<b>5.355.784,33 €</b>
ENDA Tiers Monde : Frontières et vulnérabilité au VIH/sida en Afrique de l'Ouest (FEVE)	2016-2020	5.338.148,00 €	1.381.528,00 €
ENDA Tiers Monde : Convention 2013-2017	2013-2017	4.000.000,00 €	915.733,00 €
House of Training : Formations et assistance technique dans le domaine bancaire et financier	2016-2018	2.400.000,00 €	156.693,33 €
International Crisis Group : Projet d'études religions et conflits en Sahel	2016-2018	400.000,00 €	100.000,00 €
SOS Faim a.s.b.l. : Programme Agri plus	2016-2022	7.000.000,00 €	431.830,00 €
AWEPA : Abandon de la pratique de l'excision	2016-2017	400.000,00 €	200.000,00 €
FMI : Centre régional d'assistance technique AFRITAC	2016-2020	5.000.000,00 €	1.000.000,00 €
PNUD : Sécurité humaine et la résilience communautaire	2016-2018	3.000.000,00 €	1.000.000,00 €
LIST : Assistance technique en matière de sciences et technologies	2016	170.000,00 €	170.000,00 €
<b>Amérique latine</b>			<b>1.413.726,86 €</b>
INTEGRARSE : Responsabilité sociale entrepreneuriale	2013-2016	544.736,25 €	13.726,86 €
FMI : Centre régional d'assistance technique CAPTAC-DR	2014-2018	2.950.000,00 €	1.400.000,00 €
<b>Asie</b>			<b>900.000,00 €</b>
Swiss Development Cooperation Agency : Mekong River Land Governance	2016-2018	1.000.000,00 €	500.000,00 €
Mekong River Commission : Appui au plan stratégique de la Mekong River Commission	2016-2020	1.000.000,00 €	400.000,00 €
<b>Total régional</b>			<b>7.669.511,19 €</b>

## Vietnam



Projet de formation professionnelle en hôtellerie et tourisme



Projet de formation professionnelle en hôtellerie et tourisme

Les progrès effectués par le Vietnam au cours des années en matière de développement sont considérables, de sorte que le pays a pu évoluer en 2011 vers le statut de « pays à revenu moyen ». Au vu des progrès de développement au Vietnam, le PIC III (2011-2015) a été le dernier PIC à être élaboré et mis en œuvre entre le Luxembourg et le Vietnam. Un bon nombre de projets bilatéraux et multilatéraux seront toutefois encore mis en œuvre jusqu'en 2018-2019.

Certains de ces projets consolident ce qui a été réalisé ensemble dans le passé, et d'autres explorent des pistes pour une diversification des relations entre le Luxembourg et le Vietnam à l'avenir.

L'un de ces projets porte sur le développement et l'innovation locale et vise la réduction de la pauvreté dans trois districts côtiers de la province de Hué par une meilleure préparation des populations aux conséquences du changement climatique.

De plus, à côté de la mise en œuvre par l'appui au secteur financier mis en place par la House of Training, se poursuit également un projet pour le renforcement des capacités du secteur financier et qui devrait fournir l'occasion de consolider des contacts et liens entre les secteurs financiers luxembourgeois et vietnamien.

Une coopération scientifique entre le Luxembourg et le Vietnam vise à améliorer la qualité et l'efficacité des services fournis par les départements d'anatomopathologie de deux hôpitaux centraux.

Finalement, le projet de bourses d'études pour le BBI Luxembourg (*School of International Hospitality and Tourism Business*), en faveur d'enseignants des écoles vietnamiennes soutenues par la Coopération luxembourgeoise par le passé, a été renouvelé en 2016 et devrait contribuer au maintien des liens entre écoles vietnamiennes et luxembourgeoises au-delà de la fin des projets de formation professionnelle en matière de tourisme et hôtellerie au Vietnam.

<b>Vietnam</b>	<b>2016</b>
Lux-Development et autres partenaires	5 836 743,13 €
Agences ONU/spécialisées	301 212,38 €
ONG	118 510,52 €
Action humanitaire et aide alimentaire	- €
Appui aux programmes	1 016,98 €
Ambassade	97 343,58 €
Divers	77 757,94 €
<b>Total</b>	<b>6 432 584,52 €</b>

## El Salvador



Centre de développement artisanal à San Salvador soutenu par le Fonds d'appel à proposition pour les organisations de la société civile

Vu le progrès économique et social extraordinaire du Salvador depuis les années 1990, il a été décidé que le PIC 2012-2015 serait le dernier programme de coopération et que le partenariat entre les deux pays avait atteint un niveau suffisamment mature pour procéder à une diversification des relations au-delà du cadre usuel de développement.

Comme convenu entre les deux gouvernements, l'année 2016 a été marquée par le développement d'appuis spécifiques pour assurer la consolidation des acquis après la clôture du PIC. Le Luxembourg contribue aux programmes gouvernementaux de protection sociale par un appui au Plan social sous forme d'une contribution au Fonds commun d'appui programmatique, d'une participation financière au 2<sup>e</sup> Fonds d'Appui aux initiatives de la société civile salvadorienne, et par une contribution au Fonds salvadorien de Coopération Sud-Sud.

De plus, l'appui au secteur financier, mis en œuvre par la House of Training, sera poursuivi jusqu'en 2017 afin d'atteindre l'ensemble de ses objectifs.

<b>El Salvador</b>	<b>2016</b>
Lux-Development et autres partenaires	4 019 312,39 €
Agences ONU/spécialisées	- €
ONG	559 421,69 €
Action humanitaire et aide alimentaire	- €
Appui aux programmes	- €
Divers	7 852,73 €
<b>Total</b>	<b>4 586 586,81 €</b>

## Kosovo



Bénéficiaire du programme IGA - Income Generating Activities (activités génératrices de revenu)  
© Coumba Sow



Projet de développement de la communauté locale © M.F. Boissy

Le Kosovo est aujourd'hui le seul pays bénéficiaire de la Coopération luxembourgeoise dans les Balkans.

Un nouvel accord pour la période 2017-2020 a été signé le 24 octobre 2016 à Pristina et est doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros. Les secteurs d'intervention se situent d'une part dans la continuité de l'accord précédent, à savoir la santé et la formation/éducation professionnelle, et d'autre part, une partie est réservée à l'innovation et l'intervention dans de nouveaux secteurs répondant aux besoins actuels de ce jeune pays. La majorité du programme sera mise en œuvre par Lux-Development.

Dans le domaine de la santé, le nouvel accord de coopération prévoit la poursuite du soutien au ministère de la Santé pour la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle 2014-2020 et la réforme du secteur de la santé. En ce qui concerne la formation professionnelle, il s'agit de rendre les deux centres de compétences construits par le Luxembourg, à savoir celui de Ferizaj (filière paramédicale) et celui de Prizren (filière touristique et commerciale), durables et d'assurer une reprise de la gestion par les acteurs locaux.

L'accord de stabilisation et d'association est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016. Il s'agit du premier accord contractuel liant le Kosovo à l'Union européenne, permettant ainsi au pays de réaliser un pas décisif concernant son avenir européen.

Le Luxembourg continue de soutenir l'action de la Fondation Caritas Luxembourg auprès des populations les plus vulnérables au Kosovo à travers une ONG locale, la Fondation Kosovo Luxembourg (FKL) qui gère des projets sociaux dans la région de Ferizaj et dans le nord du Kosovo, notamment au niveau de l'appui aux petits entrepreneurs, de l'éducation et de la santé, le tout en favorisant l'approche du développement communautaire.

Enfin, le Luxembourg renforce son soutien à la société civile à travers un financement attribué à une deuxième ONG locale, la Kosovar Civil Society Foundation (KCSF) qui fournira principalement des informations, des services et des formations aux ONG et autres acteurs de la société civile.

Balkans	Kosovo	Monténégro	Serbie
Lux-Development et autres partenaires	5 782 457,29 €	- €	- €
Agences ONU/spécialisées	- €	- €	- €
ONG	29 801,33 €	- €	- €
Action humanitaire et aide alimentaire	- €	- €	150 000,00 €
Ambassade	119 391,19 €	- €	- €
Divers	68 557,84 €	102 590,93 €	58 429,76 €
<b>Total</b>	<b>6 000 207,65 €</b>	<b>102 590,93 €</b>	<b>208 429,76 €</b>
<b>6 311 228,34 €</b>			

## Mongolie



Xavier Bettel visite des projets soutenus par la Coopération luxembourgeoise

Le Luxembourg est, depuis 2001, actif dans le secteur de la santé en Mongolie et en est à son troisième projet dans ce domaine.

En septembre 2016 s'est donc tenu le quatrième comité de pilotage annuel dans le cadre du projet « Centre cardiovasculaire, santé maternelle et infantile et expansion de la télémédecine » qui a mis en place un réseau de télémédecine couvrant pratiquement toute la population mongole en cardiologie, et qui a été prolongé jusqu'en 2017. Depuis 2012, la télémédecine a également été étendue au domaine de la santé maternelle et infantile, en coopération avec le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), ainsi que de la chirurgie cardiaque. L'hôpital Shastin, centre du volet « cardiologie » du projet, collabore étroitement avec l'INCCI (Institut national de chirurgie cardiaque et de cardiologie interventionnelle) à Luxembourg, mais développe aussi des coopérations en matière d'assistance technique, notamment avec l'hôpital universitaire de Strasbourg et la « Korea Heart Foundation ». La Coopération luxembourgeoise a, à la demande mongole et dans un souci de durabilité et de consolidation des acquis en la matière, poursuivi son engagement en assistant la Mongolie dans l'élaboration du plan d'affaires de son futur Centre national de cardiologie à Oulan-Bator, que la Mongolie envisage de baser sur les interventions luxembourgeoises pertinentes.

La Coopération luxembourgeoise travaille également dans le secteur financier à travers le projet de renforcement des capacités et de formations bénéficiant en particulier au personnel de la Commission de régulation financière mongole (FRC), mais aussi à l'institution dans son ensemble et au marché des capitaux mongols. L'extension du projet jusqu'en 2016, sur base des résultats de l'évaluation menée en 2014, a permis de consolider ce projet et de pérenniser ses effets. Dans le secteur financier, le Luxembourg a par ailleurs poursuivi son soutien à un programme de formation bancaire organisé par l'HoT (House of Training - Agence de transfert de technologie financière au Luxembourg) pour des jeunes cadres de la Banque centrale et de banques commerciales mongoles.

<b>Mongolie</b>	<b>2016</b>
Lux-Development et autres partenaires	2 418 960,97 €
Agences ONU/spécialisées	150 093,81 €
ONG	- €
Action humanitaire et aide alimentaire	- €
Appui aux programmes	- €
Divers	49 968,86 €
<b>Total</b>	<b>2 619 023,64 €</b>

## Myanmar



Projet dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie

Suite aux réformes politiques lancées en 2011 au Myanmar, un premier projet bilatéral de la Coopération luxembourgeoise en matière de développement des ressources humaines dans les domaines du tourisme et de l'hôtellerie, ainsi que de renforcement des capacités de l'administration en charge de ce secteur continue d'être mis en œuvre en 2016. Ce projet, mis en œuvre principalement à Yangon et à Nay Pyi Taw, se base sur l'expertise dont la Coopération luxembourgeoise dispose du fait de projets antérieurs en la matière au Vietnam et au Laos. Le but de ce projet est de soutenir la réalisation des objectifs du Plan directeur du tourisme 2013-2020 du Myanmar, notamment celui visant à maximiser la contribution du secteur du tourisme – qui a un potentiel encore largement sous-exploité – de création d'emplois et de génération de revenus.

Pendant l'année 2016, la formulation d'un deuxième projet bilatéral a pris forme, cette fois-ci en matière de développement rural, un domaine dans lequel la Coopération luxembourgeoise a également acquis par le passé de solides expériences dans ses pays partenaires. Ce projet se focalisera sur plusieurs zones de concentration dans trois districts de l'est de l'État Shan.

En parallèle, la Coopération luxembourgeoise soutient, avec d'autres donateurs, un fonds fiduciaire mis en œuvre par l'UNOPS (Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets) portant sur les questions de sécurité alimentaire et de subsistance (« LIFT »).

<b>Myanmar</b>	<b>2016</b>
Lux-Development et autres partenaires	1 478 128,97 €
Agences ONU/spécialisées	- €
ONG	- €
Action humanitaire et aide alimentaire	313 502,00 €
Appui aux programmes	132 591,00 €
Divers	7 007,78 €
<b>Total</b>	<b>1 931 229,75 €</b>

## Territoires palestiniens occupés\*



Un magasin tenu par des femmes dans le cadre du projet Women Capacity Building de l'ONG PARC



Une école de filles de l'UNRWA dans la bande de Gaza

Les Territoires palestiniens occupés\* bénéficient d'un statut particulier, semblable aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Comme les années précédentes, la Coopération luxembourgeoise a soutenu la société civile palestinienne via trois ONG locales en 2016 : le Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC) dans le secteur de l'agriculture et du développement durable pour un montant total de 112 056 euros, la Palestinian Medical Relief Society (PMRS) dans le secteur de la santé reproductive pour les femmes à hauteur de 200 000 euros et la Coalition for Accountability and Integrity (AMAN) dans le secteur de la transparence et de la bonne gouvernance pour 205 876,49 dollars américains. Les contributions, moins élevées que l'année précédente, s'expliquent par le fait que les projets arrivent à terme cette année. Des négociations sont en cours avec les 3 ONG pour assurer la continuation et/ou l'élaboration de nouveaux projets pour 2017.

La part la plus importante de la contribution pour les TPO est la contribution annuelle à l'UNRWA d'une hauteur de 4 500 000 euros pour 2016. Outre la contribution volontaire de 3 750 000 euros, la Coopération au développement contribue à hauteur de 750 000 euros au projet « Healthy Life and Lifestyle for Youth in West Bank and Gaza », un projet dans le secteur de la santé reproductive et de la lutte contre le diabète chez les enfants et jeunes adolescents. Plus que jamais, l'agence onusienne s'est avérée être un partenaire fiable pour plus de 5,5 millions de Palestiniens.

<b>Territoires palestiniens occupés (Cisjordanie et bande de Gaza)</b>	<b>2016</b>
Autres partenaires	467 317,31 €
Agences ONU/spécialisées	4 500 000,00 €
ONG	391 545,20 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 000 000,00 €
Appui aux programmes	- €
Ambassade	- €
Divers	2 729,47 €
<b>Total</b>	<b>6 361 591,98 €</b>

\* Les Territoires palestiniens occupés sont à considérer comme faisant partie de la liste des principaux pays partenaires de la Coopération au développement luxembourgeoise telle que prévue à l'article 3 du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les seuils d'intervention, le plafond financier annuel, l'apport local autre que financier ainsi que les obligations d'audit dans le cadre du cofinancement de programmes ou projets présentés par des organisations non gouvernementales de développement au titre de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.

## Afghanistan



Une installation sanitaire avec instructions dans un village tadjik



Un panneau signalant le projet de l'ONG Mission East, financé par la Coopération luxembourgeoise

Comme les années précédentes, il n'y a pas de coopération bilatérale directe avec l'Afghanistan ; la Coopération luxembourgeoise poursuit ses projets en étroite collaboration avec la fondation PATRIP (Pakistan Afghanistan Tajikistan Regional Integration Programme). Les projets financés par le Luxembourg à travers la fondation et exécutés par l'ONG danoise Mission East se concentrent surtout dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH). En outre, l'ONG investit davantage dans les efforts de réduction des risques afin de renforcer la durabilité de ces projets. Pour 2016, la Coopération luxembourgeoise a contribué à hauteur de 850 000 euros, permettant ainsi d'apporter de l'eau courante et d'installer des sanitaires dans 28 villages montagneux, 18 du côté afghan et 10 du côté tadjik. En plus, 627 latrines, dont certaines avec un accès pour personnes à mobilité réduite, et 14 latrines biodégradables ont pu être installées dans ces villages. La phase de construction de ce projet est achevée à 80 %. En outre, dans la plupart des villages, des projets de stabilisation du terrain et des protections d'infrastructures ont été mis en œuvre pour faire face aux catastrophes naturelles qui sévissent fréquemment dans la région. Mission East s'implique également dans la réparation des infrastructures scolaires dans ces villages en cas de besoin.

<b>Afghanistan</b>	<b>2016</b>
Lux-Development et autres partenaires	850 000,00 €
Agences ONU/spécialisées	649 679,00 €
ONG	- €
Action humanitaire et aide alimentaire	500 000,00 €
Appui aux programmes	- €
Ambassade	- €
<b>Divers</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 499 679,00 €</b>

## ENDA Tiers Monde

---

Au cours de l'année 2016, le Luxembourg a continué à apporter un appui institutionnel au Secrétariat exécutif du réseau international ENDA Tiers Monde, opérationnalisé à travers une convention de financement couvrant la période 2013-2017. Parmi ces appuis, une attention particulière est attachée au renforcement de capacités avec comme objectif de favoriser la durabilité financière et la consolidation du réseau ENDA Tiers Monde. À cet effet, une assistance technique a entre autres été mise à disposition pour mettre en valeur le patrimoine foncier et immobilier du réseau et pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation stratégique qui servira à terme l'ensemble des organisations membres du réseau.

À côté de ces appuis, le Luxembourg a également renforcé son partenariat avec ENDA Tiers Monde pour favoriser une collaboration plus substantielle sur les thématiques de développement. À cet égard, deux conférences ont notamment été organisées à Dakar, pour valoriser au mieux la richesse de l'expertise thématique du réseau sur les volets social, économique et environnemental.

La première conférence sur le thème « Regards croisés sur l'accord de Paris pour le climat : enjeux et perspectives » a eu lieu à Dakar en mars 2016 et a permis un débat critique et pluraliste sur les différents aspects financiers et opérationnels liés à la mise en œuvre de l'accord de Paris (COP21). L'évènement auquel a participé le ministère des Affaires étrangères et européennes luxembourgeois (MAEE) a été animé par la participation d'une quarantaine de participants venus des milieux académiques, étatiques, diplomatiques et agroécologiques.

La seconde conférence, intitulée « Regards croisés sur l'opérationnalisation de l'Agenda 2030 » s'est tenue à Dakar en novembre 2016 avec la participation au panel de la directrice de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, Martine Schommer. Le débat a permis d'échanger sur les principaux enjeux liés à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable au Sénégal et dans la sous-région et de s'accorder, notamment, sur la nécessité de mettre en place un cadre de planification et de suivi inclusif, pertinent et adapté aux réalités locales, régionales et nationales.

## ENDA Santé

---

En 2016, le réseau international ENDA Santé, avec siège à Dakar, a lancé la troisième phase du programme « Frontières et vulnérabilités au VIH/sida en Afrique de l'Ouest » (FEVE, 2016-2020) qui est mis en œuvre avec l'appui technique de l'ONG luxembourgeoise Stop Aids Now/Access a.s.b.l. Ce programme, qui est appuyé par le Luxembourg depuis ses débuts en 2008, a comme objectif de faciliter les réponses harmonisées entre les pays et dans les espaces transfrontaliers de la sous-région ouest-africaine afin de permettre aux populations clés ciblées d'avoir un meilleur accès à la santé et de présenter une résilience accrue face aux risques du VIH.

Calqué sur l'initiative 90-90-90 de l'ONUSIDA, patronnée par le Luxembourg, FEVE III est le seul programme à l'échelle sous-régionale qui s'adresse aux populations les plus vulnérables dans les régions frontalières entre désormais neuf pays à savoir le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal.

La cérémonie de lancement officielle s'est tenue en novembre 2016 à Dakar, en présence du ministre Romain Schneider, du directeur exécutif d'ENDA Santé, Daouda Diouf, du directeur régional d'ONUSIDA AOC, Djibril Dialle et du secrétaire exécutif du Conseil national de lutte contre le sida, Safiatou Thiam. À cette occasion, le ministre Schneider a rappelé l'engagement du Luxembourg dans la lutte contre le VIH/sida et en faveur d'une couverture sanitaire universelle et a souligné à cet égard le caractère original, pertinent et résilient du programme FEVE III. Le directeur exécutif Daouda Diouf a, de son côté, relevé les dimensions d'innovation et d'anticipation des défis sanitaires et de résilience au VIH en tant que stratégie majeure du programme. C'est également dans cet esprit que le programme inclut la mise en place d'un Fonds d'innovation et d'impulsion pour la santé dont la visée est de répondre à la volonté du réseau FEVE de maintenir ses capacités d'innovation face aux urgences sanitaires, de renforcer l'esprit entrepreneurial au sein de ses entités partenaires et de contribuer ainsi de manière avant-gardiste à la santé et au développement en Afrique de l'Ouest.

## Partenariat entre la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la House of Training / ATTF

---

En 2016, le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) a renouvelé la convention de financement (2016-2018) avec la House of Training (précédemment ATTF), visant entre autres à apporter une assistance technique à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en matière de formations dans le domaine bancaire et financier.

Destinés à des entités publiques et privées, issues des États membres de l'Union monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), les appuis en formation (par exemple en gestion des risques bancaires, audit et contrôle internes) répondent à des besoins spécifiques exprimés par la BCEAO et qui ne sont pas couverts par leur organisme de formation interne, le Centre ouest-africain de formation et d'études bancaires (COFEB). Dispensés pour l'essentiel à Dakar et dans une moindre mesure dans les pays de la sous-région, neuf cycles de formation ont ainsi été délivrés en 2016. Depuis la fin de l'année, et sur demande de la BCEAO, la House of Training a par ailleurs étendu ses appuis pour accompagner le développement d'un programme de formations facilitant la mise en place du nouveau dispositif de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et industries, qui doit être instauré dans les États membres de l'UEMOA.

## IV. La coopération multilatérale



Romain Schneider en compagnie de Mark Dybul, directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme



Romain Schneider et Lakshmi Puri, directrice exécutive de l'ONU Femmes

Dans le domaine de la coopération multilatérale, les consultations annuelles avec les agences new-yorkaises de l'ONU (PNUD, Unicef, UNCDF) ont eu lieu en juin 2016. Il est à remarquer qu'une première consultation structurée a eu lieu à cette occasion avec ONU Femmes.

La consultation annuelle avec l'UNFPA a quant à elle eu lieu le 2 novembre à Luxembourg, en raison de la tenue de la réunion annuelle des partenaires de l'UNFPA pour l'approvisionnement en produits de santé reproductifs (UNFPA Suppliers Meeting) les 3 et 4 novembre au Kirchberg, sur invitation du gouvernement luxembourgeois. Ce même 3 novembre, le ministre Romain Schneider a eu une réunion bilatérale avec le directeur exécutif de l'UNFPA, Babatunde Osotimehin, pour évoquer les dossiers de coopération conjointe et annoncer un renforcement de la contribution luxembourgeoise au programme de planning familial de l'UNFPA.

Au niveau politique, le rendez-vous le plus important en 2016 à l'échelle des Nations unies dans le domaine du développement a été la tenue fin juillet à New York du Forum politique de haut niveau (HLPF – High Level Political Forum), qui s'est réuni la première fois suite à l'adoption, l'année précédente, de l'Agenda 2030 pour un développement durable, et qui offre une tribune aux États pour présenter leurs stratégies nationales de mise en œuvre des ODD – Objectifs de développement durable dudit agenda. Le Luxembourg a fait savoir qu'il avait l'intention de mener à bien sa présentation officielle lors de l'exercice 2017 du HLPF.

Le Luxembourg a également siégé en 2016 aux conseils d'administration de l'Unicef et d'ONU Femmes.

Le Luxembourg a accueilli Mark Dybul, directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le 3 mai 2016. Ce dernier a rencontré le Premier ministre, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ainsi que les membres de la commission Affaires étrangères et de la commission Santé de la Chambre des députés. Sa visite s'est terminée par une conférence intitulée « Une ambition pour la santé mondiale : l'investissement du Luxembourg dans le Fonds mondial pour progresser vers une couverture sanitaire universelle », co-organisée par la Direction de la coopération et les Amis du Fonds mondial Europe. Le panel était composé de Mark Dybul, du ministre Schneider, de Bounkong Syhavong, ministre de la Santé du Laos, de Marc Angel, président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, et de Khuat T. Oanh, représentante de la société civile internationale. La modération de la conférence a été assurée par Richard Manning. L'objectif était de souligner les différents effets de levier du fonds sur la santé mondiale et de montrer la cohérence entre la lutte contre les trois pandémies et l'évolution vers une couverture sanitaire universelle.

Le Luxembourg a profité de la visite de Mark Dybul pour annoncer une augmentation de 8 % de sa contribution annuelle au fonds mondial en prenant un engagement à hauteur totale de 8,1 millions d'euros pour la période 2017-2019. Cet engagement a été reconfirmé lors de la conférence de reconstitution des ressources du fonds mondial à Montréal les 16 et 17 septembre et le nouvel accord-cadre 2017-2019 a été signé en marge du 36<sup>e</sup> conseil d'administration du fonds à Montreux le 15 novembre 2016.

Le Luxembourg a signé un nouvel accord de partenariat stratégique avec ONU-SIDA en mai 2016 retenant une contribution volontaire au budget de l'organisa-



Réunion annuelle des partenaires de l'UNFPA pour approvisionnement en produits de santé reproductifs les 3 et 4 novembre (UNFPA Suppliers Meeting)

tion ainsi que deux contributions thématiques dédiées au genre et à l'initiative Fast Track/90-90-90.

Les consultations annuelles avec l'ONUSIDA et l'OIT se sont tenues le 31 octobre à Genève.

En novembre 2016, un accord-cadre couvrant la période 2016-2021 et ayant pour objet des contributions volontaires et le financement de projets et de programmes de l'Organisation internationale du travail (OIT) a été signé. Ce nouvel accord, remplaçant celui de 2008, entérine un cadre de collaboration conjointe en matière de coopération technique et des règles de procédure moyennant le financement de projets et de programmes de l'OIT au niveau des pays, en particulier des pays qui jouissent du statut de pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise. Il se base sur les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que sur d'autres instruments internationaux en vigueur pour promouvoir l'efficacité de l'aide au développement, tout en prenant en considération les priorités thématiques de la Coopération luxembourgeoise.

La consultation annuelle avec l'OMS a eu lieu à Luxembourg le 2 décembre en présence de son nouveau directeur exécutif humanitaire, Peter Salama. Le résultat majeur de ces consultations a été de coopérer avec l'OMS aussi comme partenaire humanitaire, avec une première contribution de 500 000 euros annoncée pour 2017.

Le ministre Schneider a participé, en février 2016, au Conseil des gouverneurs du FIDA à Rome, en marge duquel s'est tenue une réunion bilatérale avec le président du FIDA, Kanayo Nwanze. Lors de cette réunion, il a été décidé qu'à côté de sa contribution volontaire et de sa contribution au mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (MFEF) annuelles, le Luxembourg allait ajouter une contribution thématique dans le domaine de l'agriculture sensible à la nutrition.

La réunion ministérielle du CAD, qui s'est tenue les 18 et 19 février 2016 à Paris, a poursuivi les travaux de modernisation du système statistique du CAD à la lumière des conclusions de la 3<sup>e</sup> Conférence sur le financement du développement d'Addis Abeba de 2015 et de l'adoption de l'Agenda 2030.

Dans ce contexte, la réunion à haut niveau a adopté des directives révisées concernant la comptabilisation dans l'APD des activités relevant du domaine de la paix et de la sécurité. Les délégués ont également fait le point sur l'avancement des travaux portant sur la modernisation de l'APD pour sa composante concernant les instruments du secteur privé et sur l'harmonisation de la notification des coûts de l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs pouvant être comptabilisés dans l'APD.

Au cours du deuxième semestre, la Direction de la coopération a commencé à rassembler les données pertinentes pour la rédaction du mémorandum national en vue de la revue par les pairs du Luxembourg prévue en 2017.

**L'APD de la coopération multilatérale 2016**

<b>Article</b>	<b>APD multilatérale gérée par la Direction de la coopération au développement</b>		
CDDXXXXX	Fonds de la coopération au développement (FCD)	250 000,00 €	0,25 %
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	9 439 480,19 €	9,38 %
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	17 605 876,00 €	17,49 %
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	18 450 000,00 €	18,33 %
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	267 259,51 €	0,27 %
	<b>Sous-total APD multilatérale gérée par la Direction de la coopération au développement</b>	<b>46 012 615,70 €</b>	<b>45,71 %</b>
<b>Article</b>	<b>APD multilatérale gérée par les autres Directions du MAEE</b>		
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	1 307 487,71 €	1,30 %
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	250 000,00 €	0,25 %
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	408 677,82 €	0,41 %
01.2.35.060	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise	7 000,00 €	0,01 %
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise	600 000,00 €	0,60 %
	<b>Sous-total APD multilatérale gérée par les autres Directions du MAEE</b>	<b>2 573 165,52 €</b>	<b>1,95 %</b>
<b>Article</b>	<b>APD multilatérale gérée par le ministère des Finances</b>		
34.0.54.030	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement	5 300 000,00 €	5,27 %
34.0.84.036	Institutions financières internationales : augmentation et ajustement de la souscription du GDL moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales	1 211 881,00 €	1,20 %
34.8.84.037	Institutions financières internationales : augmentation et ajustement de la souscription du GDL moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales	22 374 569,00 €	22,23 %
	<b>Sous-total APD multilatérale gérée par le ministère des Finances</b>	<b>28 886 450,00 €</b>	<b>28,70 %</b>
14.0.35.060	APD multilatérale gérée par le ministère de la Santé	264 401,29 €	0,26 %
02.0.35.030	APD multilatérale gérée par le ministère de la Culture	110 302,73 €	0,11 %
<b>Chapitre VI</b>	<b>Contribution au budget de l'Union européenne</b>	<b>22 811 078,58 €</b>	<b>22,66 %</b>
	<b>Budget total coopération multilatérale</b>	<b>100 658 013,83 €</b>	<b>100,00 %</b>

**ADP bilatérale et multilatérale transitant par les agences multilatérales**

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2016
<b>AIEA</b>				<b>65 876 €</b>	<b>65 876 €</b>
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2016	65 876 €	65 876 €
<b>Assistance technique</b>				<b>15 000 €</b>	<b>3 150 €</b>
FCD	Assistance technique CHL	Monde	2016	15 000 €	3 150 €
<b>AWEPA</b>				<b>400 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
FCD	Lutte pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines / excision (MGF/E)	Monde	2016	400 000 €	200 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2016
<b>Banque européenne d'investissement</b>				<b>600 000 €</b>	<b>185 825 €</b>
FCD	Programme d'assistance technique pour la promotion et le développement de la microfinance dans les pays ACP	Monde	2016	600 000 €	185 825 €
<b>BIT</b>				<b>5 550 000 €</b>	<b>1 425 000 €</b>
35.030	Compte supplémentaire du budget ordinaire (RBSA)	Monde	2016	900 000 €	900 000 €
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle	Sénégal	2013-2017	1 625 000 €	525 000 €
FCD	Sécurité sociale Phase III	Laos	2011-2015	1 525 000 €	0 €
FCD	Formation et insertion professionnelle	Mali	2015-2019	1 500 000 €	0 €
<b>CAPTAC - DR</b>				<b>900 000 €</b>	<b>150 000 €</b>
FCD	Programme BI MAE CAPTAC-DR	Amérique latine	2014-2019	900 000 €	150 000 €
CCD				6 049 €	6 049 €
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2016	6 049 €	6 049 €
<b>CICR</b>				<b>5 260 000 €</b>	<b>5 260 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	800 000 €	800 000 €
FCD	Contributions supplémentaires au budget	Monde	2016	4 460 000 €	4 460 000 €
<b>FAO</b>				<b>4 222 688 €</b>	<b>1 603 537 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2016	353 858 €	353 858 €
FCD	Support to household food security and livelihood of vulnerable and food insecure farming families affected by high prices and drought (Phase III)	Afghanistan	2016-2019	2 000 000 €	649 679 €
FCD	Projet Sécurité alimentaire	Sénégal	2014-2017	368 830 €	100 000 €
FCD	Formation et insertion professionnelle	Mali	2015-2018	1 500 000 €	500 000 €
<b>FIDA</b>				<b>3 300 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>
35.031	Contribution au budget	Monde	2016-2018	1 800 000 €	600 000 €
FCD	Remittances programme	Monde	2016	1 500 000 €	500 000 €
<b>FMI</b>				<b>2 500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
FCD	AFRITAC	Afrique de l'Ouest	2016-2022	2 500 000 €	500 000 €
<b>Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme</b>				<b>2 500 000 €</b>	<b>2 500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	2 500 000 €	2 500 000 €
<b>GAVI</b>				<b>820 000 €</b>	<b>820 000 €</b>
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2016	820 000 €	820 000 €
<b>HCR</b>				<b>1 500 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	1 500 000 €	1 500 000 €
<b>MRC (Mekong River Commission)</b>				<b>1 000 000 €</b>	<b>400 000 €</b>
FCD	Support to the MRC Strategic Plan 2016-2020	Vietnam, Laos	2016-2020	1 000 000 €	400 000 €
<b>OCDE/CAD</b>				<b>810 000 €</b>	<b>810 000 €</b>
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2016	200 000 €	200 000 €
35,030	Fiscalité et développement	Monde	2016	250 000 €	250 000 €
35.030	Club du Sahel	Monde	2016	250 000 €	250 000 €
35.031	MOPAN	Monde	2016	110 000 €	110 000 €
<b>OCHA</b>				<b>495 000 €</b>	<b>315 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	315 000 €	315 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2016
FCD	Contribution volontaire en vue du SHM	Monde	2016	180 000 €	0 €
<b>OMS</b>				<b>14 140 000 €</b>	<b>8 300 000 €</b>
35.030	Catégorie 1: Maladies transmissibles	Monde	2016	2 000 000 €	2 000 000 €
35.030	Catégorie 2: Maladies non transmissibles	Monde	2016	400 000 €	400 000 €
35.030	Catégorie 3: Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie	Monde	2016	2 150 000 €	2 150 000 €
35.030	Catégorie 4: Systèmes de santé	Monde	2016	1 250 000 €	1 250 000 €
35.030	Catégorie 5: Préparation, surveillance et intervention	Monde	2016	500 000 €	500 000 €
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2014-2018	640 000 €	0 €
FCD	Promouvoir le dialogue politique sur les politiques, stratégies et plans nationaux de santé en Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	2016-2018	7 000 000 €	2 000 000 €
FCD	Appui à la mise en œuvre du COMPACT dans les régions du nord du Sénégal	Sénégal	2013-2016	200 000 €	0 €
<b>ONU DC</b>				<b>375 000 €</b>	<b>375 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	175 000 €	175 000 €
FCD	Contribution volontaire au programme HIV	Monde	2016-2017	200 000 €	200 000 €
<b>ONU FEMMES</b>				<b>5 050 000 €</b>	<b>2 100 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	1 100 000 €	1 100 000 €
FCD	Renforcement de la réponse des femmes au changement climatique	Vietnam	2012-2016	1 010 000 €	108 460 €
FCD	Equité du genre dans la gouvernance locale	Sénégal	2013-2016	1 190 000 €	167 181 €
FCD	Womens Empowerment through climate-resilient agriculture	Mali	2016-2020	3 950 000 €	1 000 000 €
<b>ONUDI</b>				<b>1 835 743 €</b>	<b>635 743 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2016	80 743 €	80 743 €
FCD	Promotion du développement économique local dans la région de Louga	Sénégal	2013-2016	765 000 €	315 000 €
FCD	Insertion des sortants de la formation professionnelle et technique dans les régions nord et centre du Sénégal	Sénégal	2013-2016	990 000 €	240 000 €
<b>ONU</b>				<b>265 000 €</b>	<b>265 000 €</b>
FCD	Soutien à l'équipe de travail de M. Nabarro dans le cadre de l'Agenda 2030	Monde	2016-2017	265 000 €	265 000 €
<b>ONUSIDA</b>				<b>4 450 000 €</b>	<b>4 450 000 €</b>
35.030	Gender, children, 90-90-90	Monde	2016	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	UBRAF	Monde	2016	1 000 000 €	1 000 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	2 450 000 €	2 450 000 €
<b>OPS</b>				<b>2 150 000 €</b>	<b>2 150 000 €</b>
FCD	Renforcement du modèle de santé familial et communautaire	Nicaragua	2016-2017	2 150 000 €	2 150 000 €
<b>PAM</b>				<b>6 200 000 €</b>	<b>2 070 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	700 000 €	700 000 €
FCD	Schoolfeeding	Monde	2012-2016	4 000 000 €	870 000 €
FCD	Développement rural et sécurité alimentaire	Mali	2015-2019	1 500 000 €	500 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2016
<b>PNUD</b>				<b>27 001 070 €</b>	<b>9 079 873 €</b>
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2016	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	Good Governance	Monde	2016	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2016	300 000 €	300 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Programme national plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PN-PFTM/LCP)	Burkina Faso	2010-2016	3 000 000 €	28 791 €
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase V (00013337)	Laos	2016-2020	750 000 €	150 000 €
FCD	RTM (Round table meeting)	Laos	2012-2016	600 000 €	100 000 €
FCD	Appui conjoint du Système des Nations unies au renforcement de la résilience dans la région de Maradi : « Approche communes de convergence »	Niger	2015-2016	2 047 070 €	0 €
FCD	Programme de consolidation FAO / OIT / PAM / PNUD / UNFPA / Unicef de la stratégie d'attention à la pauvreté au Salvador	El Salvador	2012-2016	4 500 000 €	0 €
FCD	ONE UN	Vietnam	2012-2016	2 941 000 €	0 €
FCD	Strengthening local level capacities for disaster risk reduction, management and coordination	Mongolie	2013-2016	1 030 000 €	150 094 €
FCD	Insertion professionnelle	Sénégal	2014-2017	670 000 €	170 000 €
FCD	Utilisation de technologies d'information et de communication (TIC) en vue de l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires	Nicaragua	2013-2016	313 000 €	0 €
FCD	Programme multilatéral conjoint PNUD/BIT visant l'appui à l'emploi, à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat	Cabo Verde	2016-2018	3 200 000 €	1 265 466 €
FCD	Programme multilatéral conjoint d'appui au développement local et à la gouvernance locale	Cabo Verde	2016-2018	2 000 000 €	1 065 522 €
FCD	Décentralisation et bonne gouvernance	Mali	2015-2019	1 000 000 €	200 000 €
FCD	Strengthening Human Security	Afrique de l'Ouest / Sahel	2016-2019	3 000 000 €	1 000 000 €
<b>PNUE</b>				<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	250 000 €	250 000 €
<b>UNCDF</b>				<b>2 575 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>
35.030	Contributions to practice area : local development	Monde	2016	200 000 €	200 000 €
35.030	Contributions to practice area : Inclusive finance	Monde	2016	200 000 €	200 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	800 000 €	800 000 €
FCD	Accompagnement à la décentralisation	Sénégal	2013-2016	600 000 €	0 €
FCD	Programme de renforcement des capacités et de prestations de services des administrations locales - GPAR	Laos	2012-2016	775 000 €	0 €
<b>UNDOCO</b>				<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
FCD	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	100 000 €	100 000 €
<b>UNFPA</b>				<b>17 453 485 €</b>	<b>6 463 763 €</b>
35.030	Santé maternelle	Monde	2016	1 400 000 €	1 400 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2016
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2016	220 000 €	220 000 €
35.030	Démographie et recensement	Monde	2016	400 000 €	400 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	STIs/HIV Prevention among Youth, Mobile and Most at Risk Populations	Mongolie/ Chine	2012-2016	1 898 177 €	271 275 €
FCD	Partnership to Improve Women's and Children's Health - (Unicef + OMS) Joint Programme	Kosovo	2012-2016	2 523 500 €	0 €
FCD	Accélération de l'atteinte des OMD 4 et 5 dans les régions de concentration du Luxembourg	Sénégal	2012-2016	3 240 000 €	0 €
FCD	Consolidation de l'offre de services de planification familiale par les cliniques mobiles	Sénégal	2016	122 488 €	122 488 €
FCD	Initiative pour les adolescentes	Niger	2016-2019	4 999 320 €	1 400 000 €
<b>UNICEF</b>				<b>21 572 037 €</b>	<b>8 887 753 €</b>
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2016	800 000	800 000
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2016	1 750 000	1 750 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2016	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans les régions de Matam, Saint-Louis et Louga	Sénégal	2013-2016	1 195 000 €	395 000 €
FCD	Support to the Implementation of the National Integrated Package of MNCH Services in Lao PDR (Joint progr. UNICEF, OMS, PAM, UNFPA)	Laos	2011-2016	9 649 037 €	0 €
FCD	Venir en aide aux enfants issus des minorités ethniques dans la province de Dien Bien	Vietnam	2012-2016	1 928 000 €	192 753 €
FCD	No Lost Generation	Syrie	2015-2017	3 000 000 €	2 500 000 €
FCD	Provision of Lifesaving Nutrition Intervention to Vulnerable Groups in North East Nigeria	Nigeria	2016-2017	250 000 €	250 000 €
FCD	Education et protection	Ukraine	2016-2017	250 000 €	250 000 €
FCD	Lao Social Indicator Study	Laos	2016-2017	100 000 €	100 000 €
UNOPS				5 500 000 €	2 000 000 €
FCD	Fonds fiduciaire LIFT	Myanmar	2015-2018	1 000 000 €	0 €
FCD	Cadré intégré renforcé (UNOPS / OMC)	Monde	2016-2022	4 500 000 €	2 000 000 €
UNRWA				6 000 000 €	4 500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2016	3 750 000 €	3 750 000 €
FCD	A long and a health life - UNRWA Life Cycle Approach to Health	TPO	2012-2014	2 250 000 €	750 000 €
<b>Fonds de Coopération au développement (FCD)</b>					<b>28 450 684 €</b>
Lignes budgétaires					
	Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)				18 055 876 €
	Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)				23 000 000 €
	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)				440 650 €
Sous-total					41 496 526 €
<b>Total</b>					<b>69 947 210 €</b>

---

## V. L'Union européenne

---



Salle de conférences du Conseil à Bruxelles © Mario Salerno

Sous présidence néerlandaise, le Luxembourg a participé à la réunion informelle des ministres du Développement à Amsterdam, du 1<sup>er</sup> au 2 février 2016 et au Conseil des Affaires étrangères en formation développement à Bruxelles le 12 mai 2016. Sous présidence slovaque, le Luxembourg a également été présent à la réunion informelle des ministres du développement à Bruxelles le 12 septembre 2016 et au Conseil des Affaires étrangères en formation développement à Bruxelles le 28 novembre 2016.

Au cours de l'année 2016, le Conseil, dans sa formation développement, a traité les grands dossiers suivants :

### **Le nouveau Consensus européen pour le développement**

Le Consensus actuel date de 2005 et doit être adapté à l'évolution de la situation de l'UE et du monde sur ces quinze dernières années et à la Stratégie globale sur la politique étrangère et de sécurité adoptée en juin 2016. La communication sur un nouveau Consensus européen pour le développement du 22 novembre 2016 propose de maintenir comme objectif principal l'éradication de la pauvreté, tout en y introduisant des éléments nouveaux et d'actualité, tels que la sécurité, la migration, le rôle du secteur privé, ainsi que - d'un point de vue de mise en œuvre - la programmation et l'action conjointe. Il est prévu que le Consensus révisé fasse l'objet d'une déclaration conjointe du Conseil, du Parlement européen et de la Commission. Il liera les institutions européennes et les États membres.

Le Luxembourg a salué la modernisation du Consensus européen afin de l'ajuster aux nouvelles donnes, et notamment au Plan d'action d'Addis Abeba, à l'Agenda 2030, aux résultats de la COP21, et à la Stratégie globale de l'UE. Il devra englober toutes les institutions et les États membres. Il ne faudra néanmoins pas perdre de vue l'objectif à long terme qui est l'éradication de la pauvreté, raison d'être de ce Consensus. Le consensus révisé devra aussi définir la manière de coopérer avec le secteur privé et avec la société civile. La démarche devra à tout moment et dans tous ses instruments financiers et non financiers se baser sur les principes de l'efficacité du développement. Pour le Luxembourg,

il va sans dire que l'aide publique au développement et l'engagement collectif de 0,7 % devront figurer clairement dans le prochain consensus, sachant que l'APD garde une importance particulière, mais est utilisée avec une différenciation forte entre, d'une part, les pays les moins avancés et les pays fragiles et, d'autre part, les pays à revenu moyen. Finalement, pour le Luxembourg, le lien entre humanitaire et développement doit être renforcé, même si les deux politiques obéissent à des principes différents et suivent des instruments distincts. Le Luxembourg estime qu'il faut garder deux consensus différents mais créer un pont solide entre les deux.

## Post-Cotonou

L'accord de Cotonou entre l'UE et le groupe des 79 pays ACP arrivera à terme en 2020, et les négociations sur un éventuel nouvel accord devront commencer en 2018. Les travaux préparatoires ont été menés de manière formelle et informelle tout au long de l'année 2016. Le 22 novembre 2016 a été adoptée la communication conjointe « A renewed partnership with the countries of Africa, the Caribbean and the Pacific ». Il ne s'agit pas encore d'une proposition pour un mandat de négociation, mais la communication expose les idées et les éléments constitutifs d'un partenariat politique avec les pays ACP, et servira de base aux discussions avec le Conseil et le Parlement. La communication est cohérente avec la proposition de la Commission de réviser le Consensus européen pour le développement adopté le même jour.

La communication propose de ne plus conclure un seul accord de partenariat avec les pays ACP, mais d'établir avec les pays partenaires un « accord-parapluie » ou « accord-cadre » reprenant des valeurs et des intérêts communs. Celui-là serait combiné à des partenariats régionaux adaptés pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique afin de mieux aborder les opportunités régionales et les défis rencontrés.

Pour le Luxembourg, l'accord de Cotonou constitue un partenariat Nord-Sud unique en son genre qu'il faudra transformer en un accord politique global plus léger, mais juridiquement contraignant, avec une nette déclinaison régionale. Le Luxembourg penche donc en faveur de la solution proposée par la Commission européenne. Un futur accord doit couvrir nos intérêts communs dans tous les secteurs politiques et économiques, mais aussi de coopération au développement. Ce volet reste un pilier essentiel, notamment dans la perspective de la réalisation des Objectifs de développement durable, mais son application doit être fortement différenciée.

## Autres dossiers

Le Conseil de mai 2016 a adopté des conclusions du Conseil relatives aux chaînes de valeurs globales. Pour le Luxembourg, le travail conjoint des filières commerce et développement a été une bonne manière de faire avancer la cause de la cohérence des politiques pour le développement.

À la réunion du Conseil de mai 2016 ont été adoptées des conclusions sur la programmation conjointe dans les pays partenaires. Le Luxembourg est en principe favorable à la programmation conjointe sur une base volontaire, même s'il n'est pas encore prêt à substituer ses PIC par le document conjoint. Le Luxembourg insiste sur la nécessité d'une forte cohérence de la programmation conjointe avec d'autres initiatives européennes.

Au CAE informel en formation développement à Bruxelles, le 12 septembre 2016, les ministres ont débattu de la communication de l'UE sur la sécurité et le développement de juillet 2016. Suivant cette communication, l'APD ne serait utili-

sée à des fins sécuritaires que dans des cas exceptionnels, spécifiques et sous certaines conditions précises afin d'aider les pays partenaires à affronter leurs problèmes sécuritaires. Le Luxembourg juge aussi que cette communication est cohérente avec l'Agenda 2030 et avec l'ODD 16. Le Grand-Duché insiste sur le fait que les dépenses doivent pouvoir être considérées comme APD suivant les critères du CAD.

Au cours de l'année 2016, les débats sur le dossier des migrations ont été fort intenses dans toutes les instances du Conseil. Les débats dans les forums compétents pour la politique de coopération au développement ont porté sur une approche liant politiques de développement et humanitaire avec la finalité de promouvoir le développement économique, la résilience et l'accès au travail et à l'éducation. L'Agenda 2030 confirme les migrations comme potentiel moteur du développement, tout en reconnaissant que les déplacements forcés posent un défi important. Pour le Luxembourg, la coopération au développement peut contribuer utilement à la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, mais n'est pas le seul instrument nécessaire pour réduire la pression migratoire. Les conclusions du sommet de La Valette de 2015 ont été un équilibre juste qui doit rester à la base du débat avec les pays concernés, tandis que la réponse européenne en direction des crises syrienne, irakienne, ou afghane sera différente. En collaboration avec la Direction de l'immigration, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a assumé le suivi des décisions du sommet de La Valette.

## VI. La coopération avec les organisations non gouvernementales de développement



Signature des six accords-cadres de développement le 14 janvier 2016

93 associations disposent actuellement de l'agrément en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) de développement auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, en vertu de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire. Deux nouvelles associations se sont vu attribuer l'agrément d'ONG en 2016. Les ONG ont reçu en 2016 un montant de 40 397 408 euros pour des activités de coopération au développement à travers les instruments financiers principaux :

- Accords-cadres de coopération : 18 accords-cadres ont été cofinancés en 2016, pour un total de 21 327 186 euros. Sept accords-cadres de coopération ont été renouvelés en 2016.
- Cofinancement individuels de projets de développement : 110 projets individuels de 45 ONG ont été appuyés en 2016, pour un total de 10 340 563 euros.
- Mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale : 8 729 659 euros.

À cela s'ajoutent des crédits comptabilisés en tant qu'aide publique au développement alloués pour l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention des crises, reconstruction et réhabilitation), des subsides pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement et un appui en matière de frais administratifs encourus dans la préparation et le suivi des activités de développement. Au total, l'APD allouée aux organisations non gouvernementales nationales en 2016 était de 56 821 835 euros, soit 16,05 % de l'aide publique au développement luxembourgeoise comptabilisée pour cet exercice budgétaire.

La Coopération luxembourgeoise attache une grande importance aux organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement à part entière. Elle est, en effet, l'une des coopérations qui a le plus recours aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement. Partenaires de la Coopération luxembourgeoise, les ONG représentent un vecteur complémentaire de l'aide bilatérale permettant d'être actif dans des pays et secteurs où le ministère ne peut intervenir et d'atteindre des parties de la population des pays en développement où la coopération bilatérale n'est pas présente en travaillant au plus près des bénéficiaires.

Le nombre important d'ONG agréées ainsi que le pourcentage important de l'APD alloué aux ONG témoignent de l'importance que la population luxembourgeoise accorde aux organisations de la société civile et aux formes d'expression de sa solidarité internationale. L'engagement fort du ministère en faveur des ONG luxembourgeoises, que ce soit dans le soutien des projets de développement ou des projets de sensibilisation et d'éducation au développement, contribue à l'acceptation par l'opinion publique d'une APD autour de 1 % du RNB. Effectivement, à travers les ONG, la population luxembourgeoise peut participer, voire s'impliquer directement et concrètement dans la mise en œuvre de la politique luxembourgeoise en matière de coopération au développement.

## Échanges réguliers entre le ministère et les ONG



Réunion du groupe de travail MAEE-ONG

### Groupe de travail MAEE-ONG

En 2016, le ministère et les ONG se sont réunis à sept reprises pour discuter de sujets d'intérêt commun, parmi lesquels les appels à proposition, les nouvelles dispositions des accords-cadres, le Global Education Network Europe, le Global Partnership for Effective Development Cooperation ou encore les Assises 2016 et leur suivi. Ce dialogue institutionnalisé s'adresse aussi aux ONG humanitaires ou non-membres du Cercle, et par conséquent des sujets humanitaires, comme le Sommet humanitaire mondial à Istanbul, qui s'est tenu en mai 2016, ont également été abordés.

### Rencontres ministère-ONG en 2016

Des rencontres « pays partenaires » ont été organisées par le ministère rassemblant les ONG, LuxDev, des représentants de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire et de la Direction politique, afin d'échanger sur les programmes en cours et les défis rencontrés. À la demande des ONG, une rencontre a été organisée sur la thématique spécifique de la Syrie.

## L'application des nouvelles Conditions générales 2016

En 2016, les nouvelles Conditions générales ont été appliquées aux projets de cofinancement, ainsi qu'aux accords-cadres.

Deux appels à proposition, remplaçant le système classique du cofinancement simple, ont été lancés en 2016. 52 projets ont été introduits par les ONG, dont 41 ont été analysés selon les critères de qualité élaborés ensemble avec les ONG. Au final, 30 projets de 26 ONG ont été retenus pour cofinancement.

De façon générale, une amélioration de la qualité des projets soumis a été constatée. Par ailleurs, l'instrument des appels à proposition permet au ministère une meilleure gestion et planification budgétaire.

Les nouvelles modalités d'accord-cadre, intégrant une approche programme cohérente orientée vers les résultats pour un impact maximal sur le terrain, ont été appliquées aux nouveaux accords-cadres débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nécessitant un effort certain des ONG et de leurs partenaires en termes de conception et de méthodologie de leur accord-cadre, ces modalités permettront d'adopter une méthode de gestion moderne tournée vers une cohérence des actions, une réduction des charges administratives en termes de reporting et une capitalisation des expériences par les partenaires.

À noter que deux ONG ont adopté ces nouvelles modalités pour leur accord-cadre en cours.

## Évaluations externes des ONG

Le ministère s'est détaché du modèle classique des évaluations de projets en se focalisant davantage sur des évaluations thématiques dans un but d'apprentissage. Ainsi, une évaluation portant sur le secteur des droits de la personne a impliqué cinq ONG en 2016. Par ailleurs, une évaluation sur les besoins en renforcement des capacités de l'ensemble des ONG a été lancée, complétée par des ateliers d'échange entre les ONG participantes.

## SATMED



Projet SATMED © Tagaza Djibo

Vu le bon retour des acteurs impliqués dans le projet SATMED, une phase de consolidation et d'extension, à savoir SATMED+, a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020. SATMED est une plateforme de télémédecine basée sur l'équipement, la technologie et la connectivité d'emergency.lu. Cet outil, développé par SES TechCom avec e-Medical Communication (eMc), société spécialisée dans les projets de télésanté, vise à améliorer la santé publique dans des pays en développement et des pays émergents, plus spécifiquement dans des zones isolées ne disposant pas de connectivité.

### APD allouée aux ONG en 2016 ventilée par instrument de coopération

	APD bilatérale	%
Accords-cadres	21 327 186 €	37,53 %
Cofinancements individuels	10 340 563 €	18,20 %
Frais administratifs ONG	4 570 638 €	8,04 %
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	8 729 659 €	15,36 %
Intervention d'urgence	9 447 948 €	16,63 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	5 570 021 €	9,80 %
dont reconstruction et réhabilitation	2 932 380 €	5,16 %
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	945 547 €	1,66 %
Subsides-sensibilisation ONG	1 790 266 €	3,15 %
Subsides au Cercle des ONG	350 000 €	0,62 %
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que la DCD	135 850 €	0,24 %
Appui aux programmes	129 725 €	0,23 %
<b>Total</b>	<b>56 821 835,00 €</b>	<b>100 %</b>

### Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG

	APD bilatérale	%
<b>Infrastructure et services sociaux</b>	<b>25 302 164 €</b>	<b>44,53 %</b>
<b>Éducation</b>	<b>5 896 144 €</b>	<b>10,38 %</b>
dont éducation, niveau non spécifié	2 020 865 €	3,56 %
dont éducation de base	2 361 833 €	4,16 %
dont éducation secondaire	1 470 113 €	2,59 %
dont éducation post-secondaire	43 333 €	0,08 %
<b>Santé</b>	<b>5 006 706 €</b>	<b>8,81 %</b>
dont santé, général	2 054 632 €	3,62 %
dont santé de base	2 952 074 €	5,20 %
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	<b>3 858 407 €</b>	<b>6,79 %</b>
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	<b>688 460 €</b>	<b>1,21 %</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>3 939 567 €</b>	<b>6,93 %</b>
dont gouvernement et société civile - général	3 495 892 €	6,15 %
dont participation démocratique et société civile	901 602 €	1,59 %
dont droits de la personne	1 182 261 €	2,08 %

	APD bilatérale	%
dont conflits, paix et sécurité	443 675 €	0,78 %
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>3 829 016 €</b>	<b>6,74 %</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>7 795 191 €</b>	<b>13,72 %</b>
Production d'énergie, sources renouvelables	10 039 €	0,02 %
Banques et services financiers	7 736 050 €	13,61 %
<b>Production</b>	<b>3 899 657 €</b>	<b>6,86 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3 748 465 €	6,60 %
Tourisme	97 164 €	0,17 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>4 454 166 €</b>	<b>7,84 %</b>
Protection de l'environnement	81 383 €	0,14 %
Autres multisecteurs	4 372 783 €	7,70 %
dont aide plurisectorielle	1 173 753 €	2,07 %
dont développement et gestion urbaine	72 732 €	0,13 %
dont développement rural	3 051 139 €	5,37 %
dont éducation et formation plurisectorielles	75 158 €	0,13 %
<b>Aide humanitaire</b>	<b>9 447 948 €</b>	<b>16,63 %</b>
Intervention d'urgence	5 570 021 €	9,80 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	5 570 021 €	9,80 %
Reconstruction et réhabilitation	2 932 380 €	5,16 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	945 547 €	1,66 %
<b>Sensibilisation</b>	<b>2 134 148 €</b>	<b>3,76 %</b>
<b>Non affecté/non spécifié</b>	<b>5 113 369 €</b>	<b>9,00 %</b>
<b>Total de l'aide bilatérale mise en œuvre par les ONG</b>	<b>56 821 835 €</b>	<b>100,00 %</b>

## VII. L'action humanitaire



Tweet publié par UNHCR

En 2016, le crédit 01.735.060, destiné aux interventions humanitaires, a été doté de 37 millions d'euros. L'intégralité du budget a été déboursée en soutenant des interventions humanitaires dans divers pays et dans les trois phases d'une crise humanitaire, conformément aux trois piliers définis dans la stratégie d'action humanitaire du Luxembourg : l'urgence, la transition et la prévention. En y ajoutant les contributions à titre humanitaire de la ligne budgétaire multilatérale et du FCD, le montant global consacré à des interventions humanitaires en 2016 s'élève à 48 millions d'euros.

Le 18 avril 2016, le ministre Romain Schneider a reçu le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, pour des pourparlers sur la coopération de longue date entre le Luxembourg et le HCR en matière humanitaire.

L'année 2016 a été fortement dominée par les préparatifs et le suivi du Sommet humanitaire mondial qui s'est déroulé à Istanbul du 23 au 24 mai. Lors du sommet, auquel participaient le Premier ministre Xavier Bettel et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider, le Luxembourg a souscrit à l'ensemble des engagements fondamentaux et a pris 45 engagements nationaux. Le Luxembourg a aussi rejoint l'initiative « Grand Bargain », un accord entre agences de mise en œuvre et donateurs visant à rendre l'aide humanitaire plus efficace et prévisible.

En amont et en aval du sommet, le Luxembourg a maintenu des échanges avec ses principaux partenaires humanitaires basés au Luxembourg. Ces consultations régulières ont débouché sur l'élaboration et l'adoption de la première Charte humanitaire du Luxembourg.

Le Luxembourg a aussi pu témoigner de sa solidarité lors de plusieurs conférences des donateurs en concrétisant des promesses d'assistance. Ainsi, en février 2016 à Londres, le Luxembourg a pris un engagement de 7,5 millions d'euros annuels pour la crise en Syrie d'ici 2020, en octobre le ministre Romain Schneider a pu réaffirmer le soutien luxembourgeois pour l'Afghanistan et en novembre le Luxembourg a pris un engagement substantiel en faveur de la RCA pour les trois années à venir. Le Luxembourg a par ailleurs continué à répondre, en cours d'année, aux appels lancés par les agences humanitaires, notamment avec une contribution de 250 000 euros au plan de réponse de l'UNHCR pour Mossoul.

En octobre 2016, le ministère a aussi lancé un appel à propositions en réponse à la crise humanitaire engendrée par l'ouragan Matthew à Haïti en mettant à disposition une enveloppe de 500 000 euros pour des projets d'urgence d'ONG luxembourgeoises.

Enfin, à la fin de l'année 2016, le Luxembourg a pu conclure les négociations sur le renouvellement des cinq accords de partenariat stratégique qu'il entretient avec ses principaux partenaires humanitaires internationaux, à savoir le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et UNISDR (Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes). Ces accords, qui couvrent la période 2017-2020 permettent au Luxembourg de répondre aux exigences internationales en matière de prévisibilité budgétaire et de garantir un soutien continu aux activités humanitaires. Cette prévisibilité est en effet à la base des

engagements que le gouvernement luxembourgeois a pris lors du Sommet humanitaire mondial en 2016.

Les cinq nouveaux accords reprennent un montant de référence financier annuel qui est identique à celui des années précédentes. Ainsi, le PAM et l'UNHCR se sont vu allouer une dotation humanitaire annuelle de 6 000 000 euros, le CICR 6 250 000 euros, OCHA 400 000 euros et UNISDR un montant de 250 000 euros.

En sus du soutien financier annuel, les accords avec le PAM, le HCR et OCHA prévoient aussi la possibilité d'un déploiement de la plateforme emergency.lu et le développement de solutions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, contribuant ainsi de manière innovante à l'efficacité de la coordination des efforts d'urgence sur le terrain.

## L'aide d'urgence

Environ 75 % du budget annuel humanitaire sont consacrés à l'aide humanitaire d'urgence.

L'allocation de cette aide se fait selon les besoins et en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, en tenant compte notamment de plusieurs indicateurs tels que la classification des crises humanitaires, les indices de gestion des risques (INFORM) et les indicateurs pour les crises oubliées des services d'ECHO et d'OCHAE.

Dans le monde entier, les conflits armés et les attaques contre les civils ont augmenté à un rythme alarmant. Des catastrophes naturelles, exacerbées par le changement climatique et la croissance démographique, continuent à se produire avec une fréquence et une intensité accrues. Avec plus de 60 millions de personnes déplacées de force dans le monde, le déplacement prolongé est devenu un défi humanitaire majeur.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs crises humanitaires de niveau 3, soit le niveau le plus élevé sur l'échelle des Nations unies : l'Irak, la Syrie, le Soudan du Sud et le Yémen.

Pour ce qui est de la crise syrienne, le gouvernement luxembourgeois a pu honorer sa promesse de don et a déboursé 7,5 millions d'euros (dont 5 millions d'euros provenant du budget humanitaire). Les autres principaux pays bénéficiaires de l'assistance humanitaire luxembourgeoise ont été le Soudan du Sud, la RCA, l'Irak, le Mali, le Niger, la RDC, l'Afghanistan, le Yémen, Haïti et le Népal. L'Afrique de l'Ouest, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs ont aussi bénéficié de l'assistance luxembourgeoise dans une approche multipays. D'autres pays bénéficiaires ont été les Philippines, les Territoires palestiniens occupés, le Pakistan, le Myanmar, la Thaïlande, la Somalie, le Kenya, le Bangladesh, le Burundi et le Burkina Faso.

## La phase de transition

Après l'urgence, la phase de transition vise à soutenir les efforts des populations affectées pour reconstruire leur vie et récupérer leurs moyens de subsistance. L'objectif de la phase de transition est à la fois de faire le lien entre la phase d'urgence et celle de développement, et d'accompagner la communauté et les individus dans le processus de reconstruction et réhabilitation.

Suite à la fin de la phase d'urgence liée aux tremblements de terre de fin avril 2015 qui ont sévèrement touché le Népal, le ministère a poursuivi son cofinancement des activités de réhabilitation et de reconstruction en 2016. Ainsi, l'ONG ONGD-FNEL a reçu un soutien pour un projet de construction de maisons antisismiques. De plus, l'ONG Aide à l'enfance de l'Inde a été soutenue



Appui au Programme alimentaire mondial  
© WFP Iraq

pour la mise en œuvre d'un projet de reconstruction et de réhabilitation dans le district de Sindhupalchowk. Le consortium des ONG ONGD-FNEL, Pharmaciens sans frontières (PSF) et Coopération humanitaire Luxembourg a.s.b.l. (CHL), a également bénéficié d'un soutien financier afin de mettre en œuvre un projet de reconstruction pour 3 écoles affectées par le tremblement de terre dans le district de Nuwakot. L'ONG Care in Luxembourg a été soutenue pour la mise en œuvre d'un projet de reconstruction d'infrastructures sanitaires afin d'assurer un meilleur accès aux services de santé maternelle et reproductive ainsi qu'aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Un autre projet cofinancé par le ministère a été mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg afin de reconstruire des maisons. L'ONG Amis du Tibet a bénéficié d'un appui pour soutenir la réhabilitation d'écoles rurales affectées par les séismes. En outre, le ministère a cofinancé un projet de reconstruction et de réhabilitation de l'ONG PSF à Ramechap. Finalement, le ministère a participé au financement d'un projet de reconstruction dans le district de Dhading de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

La Fondation Caritas Luxembourg a par ailleurs bénéficié d'un appui financier pour ses programmes de réhabilitation et de reconstruction en Syrie, au Liban et au Soudan du Sud. De plus, le ministère a contribué à un projet de Handicap International Luxembourg en Algérie et a cofinancé deux projets de reconstruction de la Croix-Rouge luxembourgeoise au Mali et en Ukraine. En outre, le ministère a financé un programme de l'ONG Chrêschte mam Sahel au Burkina Faso, ainsi qu'un projet de l'ONG Kindemohilfe aux Philippines.

En ligne avec son engagement envers l'ODD 16 sur la paix, la justice et des institutions solides, le ministère a également poursuivi son support aux activités du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) pour son programme de justice transitionnelle en Tunisie. Suite à la signature de l'accord de paix en Colombie, le ministère a par ailleurs étendu sa collaboration avec l'ICTJ pour soutenir des activités dans le domaine de la juridiction spéciale pour la paix.

Finalement, l'ONG Refugee Education Trust (RET) a été soutenue pour la mise en œuvre d'un programme de démobilisation des enfants associés aux forces et groupes armés en RDC.

## Prévention et résilience

En ligne avec le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes adopté en mars 2015, le MAEE alloue au moins 5 % de son budget d'action humanitaire au financement d'activités dans le domaine de la prévention, de la résilience et de la réduction des risques de catastrophes. Dans cette optique, le ministère appuie ses partenaires humanitaires dans la mise en œuvre de mesures préventives telles que des initiatives en matière de renforcement des capacités locales, d'évaluation des risques, de systèmes de surveillance, d'alerte précoce et de prépositionnement d'articles de secours. Le ministère encourage ses partenaires à veiller à la protection de l'environnement et à intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans leurs projets humanitaires. La prévention et la résilience, qui représentent le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise, interviennent à la fois en amont et en aval des phases d'urgence et de transition.

Ainsi, le ministère a cofinancé deux projets de la Croix-Rouge luxembourgeoise au Sahel, à savoir un projet de réduction des risques ainsi qu'un projet de recherche en matière d'abris provisoires. En outre, l'ONG Handicap International Luxembourg a été soutenue dans la mise en œuvre des programmes de résilience dans les Territoires palestiniens occupés (TPO), au Myanmar et au Kenya. De plus, le ministère a cofinancé un projet de la Fondation Caritas Luxem-



Le renforcement de la résilience des communautés affectées fait partie des actions que le Luxembourg soutient © UNISDR

## emergency.lu



Nepal Earthquake 2015 © WFP/Marko Hall

bourg en Bolivie visant à diminuer les conditions de risque à travers un processus de planification participatif dans la municipalité de Guanay.

En outre, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement (BCPR) du PNUD a, quant à lui, bénéficié d'une contribution luxembourgeoise pour son programme d'amélioration des capacités de réponse en termes de réhabilitation et de reconstruction au Niger, au Burkina Faso et au Cabo Verde.

De surcroît, le ministère a contribué au nouveau fonds fiduciaire multidonateurs (MDTF) du Fonds mondial pour la prévention des catastrophes et la reconstruction de la Banque mondiale (GFDRR) en vue d'un renforcement des systèmes de protection sociale adaptative au Mali.

Enfin, le ministère a soutenu le Secrétariat des Nations unies pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR) dans le cadre de son Accord de partenariat stratégique pour soutenir l'agence dans ses efforts de renforcer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes.

En novembre 2015, en réponse à une demande du Programme alimentaire mondial, une antenne maritime a été déployée sur un bateau qui loge les équipes de l'ONU en charge de l'opération d'urgence au Yémen. Cette antenne a offert de la connectivité aux acteurs humanitaires travaillant sur le bateau en question jusqu'à fin février 2016.

Le 30 mars 2016, le ministère a mis à la disposition d'Unicef un système emergency.lu dans le cadre de la lutte contre une nouvelle propagation de l'épidémie d'Ebola dans la région est de la Guinée.

Selon un rapport de l'Unicef de mars 2016, neuf nouveaux cas d'Ebola avaient été enregistrés en Guinée dans la région de Nzérékoré. Une antenne emergency.lu a pallié l'absence de réseau de téléphonie mobile et de fournisseurs de services internet locaux, une situation qui entravait la capacité de réaction des agences (Unicef, OMS, OIM et CDC) sur le terrain. Deux volontaires de la Protection civile luxembourgeoise ont installé le système qui a été opérationnel pendant 2 mois.

En octobre 2016, en réponse aux destructions massives causées par l'ouragan Matthew de catégorie 4 à Haïti, deux volontaires de la Protection civile luxembourgeoise et deux systèmes de télécommunications par satellite du projet emergency.lu ont été dépêchés sur les lieux à partir du stock humanitaire des Nations unies (UNHRD) à Dubaï. Ce déploiement, qui a été effectué à la demande de l'ONU, a fourni de la connectivité internet à la communauté humanitaire et aux unités de secours gouvernementales. Les deux systèmes étaient installés dans les bases avancées des agences humanitaires à Jérémie et Les Cayes. Les terminaux emergency.lu seront décommissionnés fin janvier 2017, une fois les services de communication des fournisseurs locaux rétablis.

Au Soudan du Sud, où emergency.lu est présent depuis janvier 2012, un système reste actuellement opérationnel pour l'Unicef à Bor, bien que l'« Emergency Telecommunications Cluster » (ETC) vienne de clôturer ses opérations fin 2016.

Du 14 au 16 novembre 2016, emergency.lu a soutenu « WFP in Action » à Rome, une simulation commune de différentes divisions du PAM (WFP IT Emergency Preparedness and Response Branch, SCOPE, VAM, Emergency Preparedness & Support Response, Communication, Field Security, Administration and Supply Chain). Cette simulation a présenté les différentes solutions et services déployés sur le terrain aux membres du conseil d'administration du PAM ainsi qu'au personnel du siège à Rome.

Comme chaque année, les volontaires de la Protection civile ont participé à de nombreux exercices et simulations au niveau européen et international et y ont déployé et testé la solution emergency.lu.

emergency.lu a également participé à l'exercice TRIPLEX en Norvège, le plus grand exercice humanitaire au monde, organisé par le Partenariat humanitaire international (IHP) et cofinancé par la Commission européenne.

Le ministère, en étroite collaboration avec l'Administration des services de secours et l'École nationale de la Protection civile, a organisé et mis en œuvre la formation Let's Net pour les techniciens de l'ETC. Vingt collègues de différentes agences et organisations ont participé à cette formation à Schimpach.

Dans le cadre du projet emergency.lu, différentes applications ont été développées et perfectionnées en 2016 :

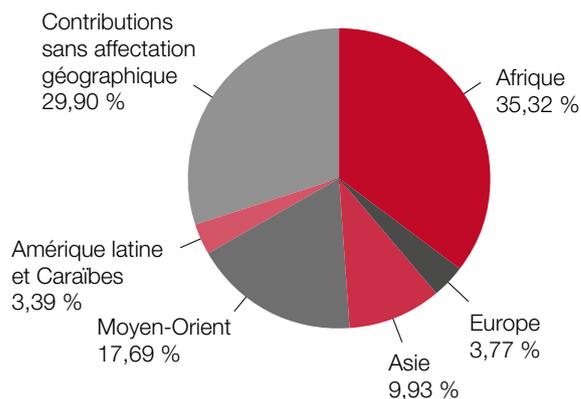
- L'application UNDAC Mission Software qui permet d'améliorer la coordination des équipes UNDAC déployées par OCHA à travers l'échange de fichiers. Cette application est connectée sur le back-end emergency.lu.
- L'application ETC Reporter qui permet au PAM de suivre (« tracking ») des personnes et des véhicules sur le terrain et de les visualiser sur une carte, de disposer d'outils cartographiques, d'annoter des cartes, de charger des photos et des vidéos et de faire toutes sortes d'évaluations (« assessments ») à travers une solution qui s'adapte facilement à des besoins et secteurs différents.
- En 2014, le ministère et l'UNHCR ont décidé de réaliser le projet de numérisation de l'UNHCR, l'Emergency Resource. En 2016, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a sollicité le soutien du MAEE pour développer une solution similaire pour l'*Emergency Handbook* sur la même plateforme développée pour l'UNHCR en 2014.

En 2016, un montant total de 3,79 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD au titre du contrat du projet emergency.lu (2015-2020). À cette somme s'ajoute un montant de 213 113 euros déboursé pour couvrir les frais de déploiement des systèmes de télécommunications, notamment les frais de transport du matériel et les dépenses en relation avec les missions et exercices.

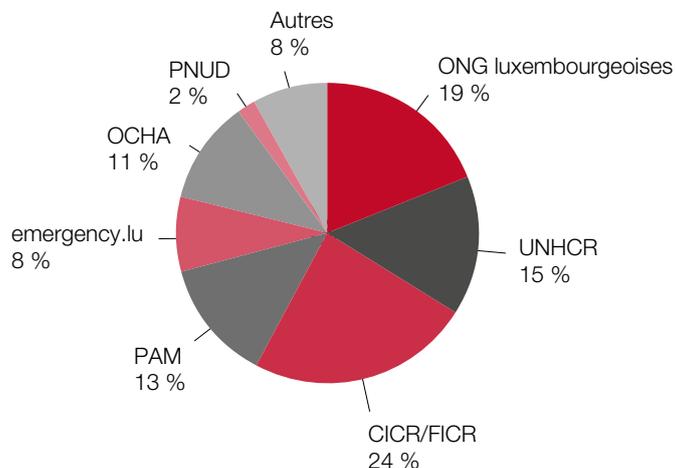


Des réfugiés nigériens dans le camp de réfugiés Minawao au Cameroun © Sofia Engdahl, UN World Food Program

### Répartition géographique du budget de l'aide humanitaire



### Contributions du budget de l'aide humanitaire par type de partenaire



### Répartition géographique de l'aide humanitaire

Afrique	17 243 284,67 €
Europe	1 838 249,84 €
Asie	4 846 933,62 €
Moyen-Orient	8 635 611,94 €
Amérique latine et Caraïbes	1 653 014,54 €
Contributions sans affectation géographique	14 596 558,76 €
<b>Total</b>	<b>48 813 653,37 €</b>

**Aide humanitaire par type de partenaire**

ONG luxembourgeoises	9 447 948,19 €
UNHCR	7 050 000,00 €
CICR/FICR	11 704 262,83 €
PAM	6 390 000,00 €
EMERGENCY.LU	3 871 429,29 €
OCHA	5 465 000,00 €
Contribution au CERF	4 500 000,00 €
Accord de partenariat stratégique	400 000,00 €
Fonds humanitaire commun pour la Syrie	250 000,00 €
PNUD	1 150 000,00 €
Fonds humanitaire commun pour le Soudan du Sud	250 000,00 €
Fonds humanitaire commun pour la RCA	250 000,00 €
Fonds humanitaire commun en RDC	250 000,00 €
Contribution au secrétariat du WHS	50 000,00 €
Amélioration des capacités de réponse MLI,NIG,BKF	250 000,00 €
dont contribution au fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix	100 000,00 €
Autres	3 735 013,06 €
dont GFDR	400 000,00 €
dont UNISDR	250 000,00 €
<b>Total</b>	<b>48 813 653,37 €</b>

**Déboursements à travers tous les crédits**

Action humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assistance matérielle et services d'urgence	33 593 546 €	68,82 %	9,51 %
Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 %	0,00 %
Coordination des secours et services de soutien et de protection	9 604 587 €	19,68 %	2,72 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	3 607 380 €	7,39 %	1,02 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 008 141 €	4,11 %	0,57 %
<b>Total</b>	<b>48 813 653 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>13,82 %</b>

**Déboursements à travers le crédit 01.7.35.060**

Action humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assistance matérielle et services d'urgence	31 315 296 €	84,64 %	8,87 %
Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 %	0,00 %
Coordination des secours et services de soutien et de protection	455 000 €	1,23 %	0,13 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	3 521 600 €	9,52 %	1,00 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	1 708 047 €	4,62 %	0,48 %
<b>Total</b>	<b>36 999 943 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>10,48 %</b>

---

## VIII. L'appui aux programmes

---

L'appui aux programmes concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Il comprend les volets suivants :

- Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés, coopérants religieux ;
- Congé « Coopération au développement » ;
- « Junior Professional Officers » (JPO) » auprès des Nations unies ;
- Jeunes professionnels en délégation (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure ;
- « Volontaires des Nations unies » (VNU) ;
- Assistants techniques juniors (ATJ) ;
- Service volontaire de coopération (SVC) ;
- Stagiaires à la Direction de la coopération ou auprès d'ENDA Tiers Monde.

Les différentes opérations dans ce contexte ont été financées en 2016 à hauteur de 3 136 800 euros, dont (coopérants 255 000 ; JPO 2 260 800 ; JPD 131 000 ; volontaires NU 400 000) 3 046 800 euros ont été imputés sur le Fonds de la Coopération au développement et 78 000 euros à charge de l'article budgétaire 01.7.32.020 pour le remboursement de congés de coopération.

### **Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés et stagiaires**

Parmi les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la Coopération luxembourgeoise figurent les agents de la coopération, qui travaillent pendant une durée maximale de quatre ans soit dans un bureau de coopération situé dans les pays partenaires, soit à la Direction de la coopération.

Les coopérants et coopérants assimilés sont envoyés par des ONG agréées par le ministère dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

### **Congé « Coopération au développement »**

En 2016, le congé de coopération au développement a permis à 98 membres d'organisations non gouvernementales agréées (ONG) de participer à des programmes et projets de développement afin de venir en aide aux populations des pays en développement, tant pour des missions au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Jeunes experts (JPO) auprès des agences des Nations unies**

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), il est offert aux jeunes diplômés, de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg, la possibilité de se spécialiser dans la Coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes.

Le Luxembourg prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à trois années, avec prolongation pour une quatrième, voire une cinquième année en cas de cofinancement de la part de l'agence onusienne. Cette procédure a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer pleinement les structures de l'ONU. En 2016, en vertu de cet accord entre le Luxembourg et les Nations unies, 16 jeunes diplômés ont bénéficié de contrats auprès des agences onusiennes suivantes : OCHA, ONUSIDA, PAM, UNCDF, PNUD, UNFPA, UNHCR, Unicef, UNTCA, OMS.

## Jeunes professionnels en délégation (JPD) au sein des délégations de la Commission européenne

Ce programme permet aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne, en étant attachés pour une période de 18 mois aux délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure à travers le monde.

## Volontaires des Nations unies (VNU)

Le Luxembourg figure parmi les principaux bailleurs du programme « Volontaires des Nations unies » (VNU) en finançant des volontaires des pays du Sud dans le cadre d'une coopération « Sud-Sud ». La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

Depuis 2015, il existe la possibilité d'engager des jeunes résidant au Luxembourg, âgés de moins de 29 ans, afin de participer à ce programme en qualité de « Youth Volunteer ».

## Les Assistants techniques juniors (ATJ)

En partenariat avec Lux-Development, il est offert aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement. L'ATJ est affecté à un projet de coopération à l'étranger, où il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

## Le service volontaire de coopération (SVC)

Ce programme, dont les acteurs principaux sont le Service national de la jeunesse et le Cercle de coopération des ONG, offre aux jeunes la possibilité de faire un service volontaire auprès d'un partenaire dans un pays en développement.

## Stagiaires à la Direction de la coopération ou auprès d'ENDA

Des stages sont offerts à des étudiants qui souhaitent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération, stages qui sont offerts soit au sein de la Direction de la coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le ministère et l'ONGD internationale ENDA Tiers Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés.

**Chiffres clés 2016**



## IX. La sensibilisation et la communication



Citizens Rallye 2016



Les ministres Asselborn et Schneider à la journée portes ouvertes

### Sensibilisation et éducation au développement

En 2016, la Coopération luxembourgeoise a mis en place diverses activités de communication. À relever particulièrement sont le soutien au Global Education Network, un réseau d'États membres actifs dans l'éducation au développement et un soutien à la publication du livre *Together We Stand* qui a été présenté au Sommet humanitaire mondial. Le livre est un recueil de projets innovants dans le domaine humanitaire.

La Coopération a une fois de plus participé au Citizens Rallye de la Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg (CGJL), avec près de 500 jeunes qui ont été informés sur les Objectifs de développement durable. Ainsi, pendant plusieurs semaines, les jeunes se sont rendus dans les locaux de la Coopération pour jouer à des jeux éducatifs, avant de se déplacer vers une autre organisation participant également à l'initiative. L'objectif étant de leur donner une vue globale des ODD. En terme d'événements grand public, la Direction de la coopération a participé à la Fête de l'Europe et la journée portes ouvertes le 24 septembre.

La Coopération a participé à la création et la mise en place de la Cellule de communication et d'information du MAEE, et a assuré une présence régulière sur les réseaux sociaux pour faire part des nouveautés.

Au niveau des publications, 2016 a été la première année pendant laquelle le rapport annuel n'a pas été imprimé ; les versions française et anglaise sont disponibles en ligne. La Coopération a également mis à jour son dépliant informatif sur ses activités, en français et en anglais, ainsi que du matériel promotionnel qui a pour objectif d'inciter le public à consulter le site internet.

Les brochures sur la coopération bilatérale ont été mises à jour, et *News!*, la newsletter de la Coopération a été éditée à deux reprises. L'envoi systématique de communiqués de presse (souvent couplés avec un tweet sur le compte du MAEE) et la mise à jour du site internet ont conduit à l'accroissement de la transparence des activités de coopération du ministère.

En 2016, les 13 accords-cadres conclus en 2015 pour une durée de 3 ans et 11 nouveaux projets annuels introduits en début d'année ont bénéficié d'un cofinancement du ministère. En cours d'année, et en raison de fonds de financement disponibles, le ministère a lancé un deuxième appel à proposition qui s'adressait aux ONGD intéressées à présenter un projet en consortium. Au total, 1 790 266 euros ont été déboursés pour les accords-cadres et projets de sensibilisation en 2016. La Coopération a également poursuivi le financement sous mandat du Centre d'information Tiers Monde (Citim) qui propose une documentation spécialisée sur les pays de l'hémisphère sud, les rapports Nord-Sud, la coopération internationale, le changement climatique et le développement durable.

La Direction a participé à la réunion de l'équipe de travail « sensibilisation et éducation au développement » (DEAR Task-team) de la Commission européenne et aux tables rondes du réseau Global Education Network Europe (GENE).

---

## X. La finance inclusive et le secteur privé

---

### La microfinance et la finance inclusive



Prix européen de la microfinance © Marie De Decker

La Coopération luxembourgeoise s'engage depuis une vingtaine d'années pour soutenir activement le développement de la microfinance et de la finance inclusive, reconnaissant que ces outils constituent des mécanismes importants pour la réduction de la pauvreté. En 2016, les efforts ont été reconduits pour canaliser les appuis financiers avec l'objectif de mieux les déployer dans des secteurs spécifiques et d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des fonds dans les pays partenaires de la Coopération.

Avec cette approche d'efficacité, la Coopération a reconduit en 2016 ses engagements pluriannuels avec différents partenaires actifs dans la finance inclusive, tels que le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) pour la période 2016-2018 ou LuxFlag pour la période 2016-2017. Une série d'autres renouvellements similaires auront lieu en 2017 avec le réseau luxembourgeois de la finance inclusive, InFiNe.lu, la Plateforme européenne de la microfinance (e-MFP), ainsi que le Microinsurance Network (MiN).

À l'instar des années passées, le ministère a soutenu InFiNe.lu et e-MFP pour l'organisation de l'annuel Prix européen de la microfinance, dont la cérémonie s'est tenue dans les locaux de la Banque européenne d'investissement (BEI) le 17 novembre 2016. La huitième édition du prix avait pour objectif de récompenser les instituts de microfinance travaillant dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour faciliter l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour les jeunes et les adultes et pour favoriser ainsi la création d'activités économiques. Le Grand Jury, présidé par S.A.R. la Grande-Duchesse, avait pour tâche la sélection du vainqueur parmi les trois finalistes venant de l'Ouganda, du Guatemala et du Pakistan. En 2016, c'est la Kashf Foundation du Pakistan qui a remporté le prix de 100 000 euros pour son programme de financement des écoles privées à bas coûts. Au cours du mois de novembre 2016, le ministère a de même contribué à la Semaine européenne de la microfinance, organisée par e-MFP. La Coopération a également soutenu l'organisation de la réunion annuelle du CGAP, qui s'est tenue du 9 au 11 mai 2016 à la Chambre de commerce à Luxembourg, en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse.

Ensemble avec le ministère des Finances, la Coopération luxembourgeoise continue à soutenir le Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF), un fonds d'investissement en microfinance domicilié au Luxembourg, dont l'activité consiste à appuyer de manière ciblée des institutions de microfinance de petite et de moyenne tailles, actives en Afrique, Amérique latine et Asie du Sud-Ouest. De plus, le ministère accompagne LMDF dans la mise en place d'un nouveau sous-fonds, qui vise à investir dans des projets de sylviculture dans des forêts tropicales en Amérique centrale. Le projet est en train de se concrétiser et l'objectif est de rétablir des zones forestières secondaires ou dégradées et de les rendre économiquement, écologiquement et socialement viables.

À travers le fonds fiduciaire FEMIP, le Luxembourg, la BEI et l'ONG ADA soutiennent le projet MicroMED Tunisie, qui a pour but d'améliorer l'environnement réglementaire tunisien ainsi que de renforcer les capacités des institutions de finance inclusive. Dans les pays ACP, la Coopération a financé l'appui technique à deux projets de microfinance au Sénégal et en Éthiopie.

Enfin, un nouveau projet intitulé Agri+ a été mis en place par SOS Faim sous mandat de la Coopération luxembourgeoise pour la période 2016-2022. Le projet vise à transformer et à moderniser les exploitations agricoles familiales dans des zones ciblées au Burkina Faso et au Mali.

## Le secteur privé

Le dynamisme du secteur privé joue un rôle de plus en plus important en matière de développement. L'entreprise privée, l'investissement et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Dans le Programme d'action d'Addis Abeba de 2015 sur le financement du développement, les États s'engagent à élaborer des politiques et à renforcer la réglementation pour mieux faire converger les incitations adressées au secteur privé et les objectifs publics, notamment les mesures qui incitent le secteur privé à adopter des pratiques viables à terme, et des politiques qui encouragent des investissements de qualité réalisés pour le long terme.

Lancée en avril 2016 par le ministre Schneider, la Business Partnership Facility (BPF) est un nouvel outil de la Coopération luxembourgeoise pour contribuer au développement durable et à la croissance inclusive dans les pays en développement et prenant ainsi en compte la nouvelle réalité susmentionnée. La BPF est une facilité de financement visant à encourager le secteur privé luxembourgeois et européen à s'associer avec des partenaires dans les pays en développement pour mettre en place des projets commerciaux durables.

La facilité est dotée d'un budget annuel d'un million d'euros destiné à cofinancer des initiatives du secteur privé qui contribuent au développement et à la création d'emplois dans les pays en développement et/ou au transfert de technologies. Les secteurs éligibles sont au nombre de quatre: i) Biohealth, ii) Technologies de l'information et de la communication (TIC), iii) Fintech et iv) Eco-innovation. Alors que la facilité cible tous les pays en développement, les pays où le Luxembourg est présent sont privilégiés.

Les critères de sélection de la soumission de propositions sont notamment : la contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable, l'additionnalité de cofinancement par la facilité BPF, la neutralité (ne pas créer de distorsions du marché), l'intérêt commun entre les partenaires et la responsabilité mutuelle, l'effet de démonstration et la répliquabilité et enfin le respect des normes sociales, environnementales et fiscales.

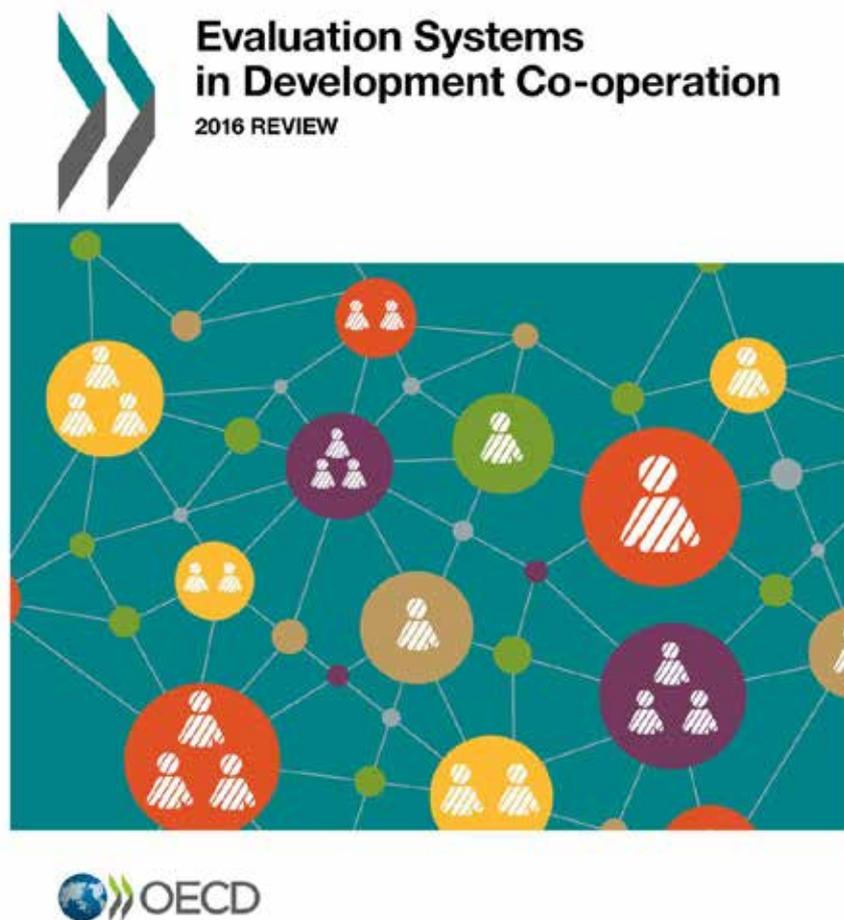


Prix européen de la microfinance © Marie De Decker

La première édition de la BPF a été un plein succès avec 20 candidatures reçues suite à l'appel à propositions. Après un processus substantiel d'évaluation, le comité de sélection a décidé de retenir 4 projets, dont un au Burkina Faso (TIC), un au Cabo Verde (Eco-Innovation) et deux au Sénégal (Eco-Innovation, TIC). Le montant total du cofinancement via la BPF 2016 s'est élevé à 663 650 euros.

La Coopération luxembourgeoise est également engagée au niveau multilatéral. Le Cadre intégré renforcé (CIR) est un programme multidonateurs lié directement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui aide les pays les moins avancés à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. Le Luxembourg avait contribué à hauteur de 4,5 millions d'euros à la première phase du Cadre intégré renforcé qui couvrait la période 2009-2015. Après une évaluation positive en 2014, le comité directeur du programme a donné son aval en mai 2015 pour le lancement d'une deuxième phase de 2016 à 2022. L'accord de contribution entre le Luxembourg et le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour cette deuxième phase a été formellement signé le 8 juin 2016. L'engagement financier pour 2016-2022 s'élève de nouveau à 4,5 millions d'euros, portant ainsi la contribution totale du Luxembourg à 9 millions d'euros.

## XI. L'évaluation



En 2016, le ministère a continué à appliquer sa politique d'évaluation en élargissant et en diversifiant le champ de ses actions.

Bien que les objectifs de chaque évaluation soient différents, l'apprentissage est un élément clé et au centre de tous les exercices.

Les évaluations auxquelles le ministère a procédé sont :

1. Revue à mi-parcours du Programme indicatif de Coopération (PIC III, 2012-2016) entre la République du Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg. La revue avait pour objectif de fournir un bilan intermédiaire permettant d'apprécier la contribution du Luxembourg à la réalisation de la stratégie de développement du Sénégal pour les axes prioritaires visés par le PIC. Ces axes sont la santé, l'enseignement technique, la formation et l'insertion professionnelle, la décentralisation, la gouvernance locale et l'éducation citoyenne.
2. Évaluation des interventions en matière d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise des organisations non gouvernementales Handicap International et Action Solidarité Tiers Monde. L'objectif de cette évaluation était la vérification de la capacité des deux ONG d'assurer la mise en œuvre efficace et efficiente d'activités de sensibilisation et d'éducation au développement, ainsi que de l'impact de ces activités sur le comportement des publics cibles.

3. Évaluation des activités de cinq ONG luxembourgeoises dans le domaine du droit de la personne (Action Solidarité Tiers Monde, Bridderlech Deelen, Consortium Bridderlech Deelen/Caritas, Solidaresch Hëllef Reiserbann, Enfants de l'espoir).
4. Étude évaluative des relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Vietnam. Au cours de cette étude, une analyse a été effectuée des relations de coopération au développement entre ces deux pays au cours des 15 dernières années ainsi que de l'impact de la contribution luxembourgeoise en termes de réduction de la pauvreté au Vietnam avec l'objectif d'identifier des bonnes pratiques.
5. Diagnostic et évaluation des besoins en termes de renforcement des capacités des organisations non gouvernementales de développement agréées. Cet exercice constitue le premier dans son genre. Il a eu comme objectif de mieux comprendre les forces et les faiblesses des différents types d'ONGD avec lesquelles le ministère collabore et maintient une relation de partenariat ainsi que les besoins en termes de renforcement de capacités qui en découlent.
6. Évaluation du projet emergency.lu. Cet exercice a un double objectif, à savoir l'appréciation du projet en fonction des critères communément retenus dans le domaine de l'évaluation, au sens de l'OCDE CAD (pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité) ainsi que du fonctionnement du partenariat public-privé qui se trouve au centre du projet emergency.lu.
7. Évaluation des approches de renforcement des capacités de la Coopération luxembourgeoise dans le cadre de huit interventions en Afrique de l'Ouest, mises en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour le développement, LuxDev. L'objectif spécifique est d'analyser la pertinence, l'efficacité et l'efficience, l'impact et la viabilité des approches adoptées dans les huit interventions sélectionnées afin de présenter des conclusions et des recommandations sur base desquelles une proposition en vue d'une démarche globale de renforcement de capacités pourra être formulée. Cet exercice a été lancé en décembre 2016 pour une durée de 8 mois. Le rapport final est prévu pour juillet 2017.

Les résumés exécutifs des évaluations peuvent être consultés sur le site internet de la Coopération luxembourgeoise (<http://www.gouvernement.lu/4483791/politique-evaluation>).

Outre la gestion et le suivi des évaluations, le ministère met l'accent sur le travail des réseaux d'évaluation. En 2016, le ministère a été présent aux réunions de l'« Évaluation Network » du Comité d'aide au développement de l'OCDE ainsi qu'à celles du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN) dont le Luxembourg détient la présidence pour l'année 2017. Il y a eu également plusieurs participations aux réunions organisées par le Réseau francophone de l'évaluation (RFE) et par la Société luxembourgeoise de l'évaluation et de la prospective (SOLEP).

L'étude « Évaluation Systems in Development Cooperation » a été publiée en 2016 par l'« Évaluation Network » du Comité d'aide au développement de l'OCDE. La Coopération luxembourgeoise a cofinancé cette étude qui décrit le fonctionnement des systèmes d'évaluation dans les différentes coopérations au développement des pays membres de l'OCDE et en déduit les tendances générales.

---

# XII. Rapport sur l'état des travaux du Comité interministériel pour la coopération au développement pour l'année 2016

---

## Mandat

La loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire prévoit d'une part l'extension des compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement à la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et d'autre part demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6).

Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

## Composition

Le règlement grand-ducal prévoit à son article 1 que chaque membre du gouvernement désigne un délégué pour siéger au comité.

La liste des membres est mise à jour régulièrement et publiée sur le site internet de la Coopération luxembourgeoise, de manière à assurer la transparence des procédures.

La nomination de membres titulaires et suppléants répond à la demande de certains départements ministériels d'être associés aux travaux du comité.

## Activités

Le comité s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2016, à savoir le 19 février, le 22 avril, le 6 juin, le 30 septembre, le 25 novembre et le 16 décembre. La dernière rencontre de l'année a eu lieu en présence des représentants du Cercle des ONG de développement.

Le comité a été saisi du projet de rapport annuel de ses travaux à intégrer dans le rapport annuel 2015 de la Coopération luxembourgeoise et l'a approuvé.

Lors de ces réunions en 2016 et conformément au mandat du comité, certains grands thèmes ont été abordés, à savoir :

- a) Grandes orientations de la politique de coopération au développement
  - Le comité a été informé des travaux actuels au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui portent sur la définition, respectivement sur la modernisation de la définition de l'aide publique au développement (APD). C'est un travail technique mais avec un potentiel impact politique. Une réunion ministérielle a eu lieu en février afin de décider de la modernisation de la définition en matière de paix et sécurité, de discuter du volet concernant le secteur privé et d'aborder la question épineuse de la prise en charge des coûts en matière d'accueil des migrants et réfugiés.
  - En vue des préparations budgétaires pour l'année 2017, le comité a été consulté sur les différentes prévisions budgétaires de tous les ministères dont les activités sont comptabilisées comme aide publique au développement (APD).



Réunion du Comité interministériel pour la coopération au développement

- Le comité a été informé du déroulement de l'examen par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD), qui est prévu au cours de l'année 2017, et des différentes thématiques du mémorandum que le Luxembourg devra remettre au CAD en janvier 2017. Les ministères plus directement concernés comme le ministère des Finances et le ministère du Développement durable et des Infrastructures ont été invités à participer à la rédaction dudit rapport. La présentation des résultats et conclusions de cet examen est prévue au sein de l'OCDE à Paris le 20 septembre 2017.
- Le comité a entendu un débriefing relatif au Sommet humanitaire mondial, qui a rassemblé fin mai à Istanbul près de 9 000 participants, dont 55 chefs d'État et de gouvernement (plus d'informations sur le Sommet page 11/[lien](#)). Le comité a pris note des différents engagements concrets auxquels le Luxembourg a souscrit et qu'il entend mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Le comité a indiqué son intérêt de suivre les questions ayant trait à l'assistance humanitaire de façon régulière.
- Le comité a débattu des préparations et des résultats de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement à Nairobi, du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016. Lors de ce forum politique global et inclusif, le deuxième de son genre, le document de Nairobi a été adopté. Ce dernier définit les principes de l'efficacité du développement à la lumière de l'Agenda 2030 et le suivi des engagements qui constituent les fondements de toute coopération efficace, à savoir l'appropriation par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement inclusif et la transparence et la redevabilité.
- Le comité a été informé des communications importantes de la Commission européenne et du SEAE, décisives pour l'avenir de la coopération au développement de l'Union européenne et des États membres, présentées lors du Conseil des Affaires étrangères dans sa formation développement de novembre 2016, à savoir celle sur le nouveau consensus européen et celle sur l'avenir des relations avec les pays ACP.

b) Cohérence des politiques pour le développement

- Le comité a été informé de la 11<sup>e</sup> réunion des points focaux nationaux pour la cohérence des politiques pour le développement durable, organisée par l'OCDE le 28 octobre 2016, et au cours de laquelle a été lancé un appel aux gouvernements afin d'améliorer la cohérence des politiques pour le développement durable.
- Suite à la réunion du Premier ministre, en présence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et des représentants du Cercle des ONG, et compte tenu de certaines des revendications en matière de cohérence des politiques de ce dernier, le mécanisme de cohérence des politiques pour le développement du comité interministériel a été révisé. Le Cercle de coopération est dorénavant invité à participer, en tant qu'observateur actif, à l'ensemble des débats concernant l'application du mécanisme de cohérence des politiques pour le développement.
- Dans le cadre de son mécanisme de cohérence des politiques pour le développement, le comité a eu trois débats au cours de l'année 2016 :
  - un premier sur la COP21 et les répercussions pour le développement ;
  - un deuxième sur les fonds d'investissement à impact social et environnemental et le rôle de la place financière ;
  - un troisième sur la politique agricole commune (PAC) et les pays en développement.

Lors de ces trois débats, différents experts gouvernementaux ont présenté le fond du dossier aux délégués du comité avec les positions nationales prises, le tout sous l'angle de la cohérence des politiques pour le développement. Par la suite, le comité a entendu l'analyse des représentants du Cercle de coopération quant aux trois dossiers avant d'entamer la discussion sur une éventuelle position ou un avis à adopter.

- Sur base de sa méthode de travail, le comité a pu émettre un avis sur les implications de l'accord de Paris pour les pays en développement et sa cohérence avec l'agenda de développement. Cet avis a été publié sur le site du ministère. Vu la complexité du sujet relatif aux fonds d'investissement et en particulier ceux à impact social et environnemental et du manque d'éléments suffisants, le comité a estimé qu'il est difficile d'en tirer un avis sur la perspective de coopération au développement. Quant au suivi du débat sur la politique agricole commune et d'un éventuel avis, la discussion est programmée pour 2017 en présence de toutes les parties.
- Dans sa réunion du 16 décembre le comité a abordé avec les représentants du Cercle de coopération des ONG la mise en pratique de la cohérence des politiques pour le développement. Lors de cet échange de vues annuel, le Cercle a présenté une évaluation à mi-parcours du programme gouvernemental 2013-2018 et plus précisément une analyse des quinze affirmations différentes en lien avec la coopération au développement. Dans cette analyse, le Cercle a constaté que la plupart des affirmations ont été prises en considération et s'est montré plutôt satisfait du travail effectué par le gouvernement, même si des chantiers non achevés demeurent encore.

c) L'Agenda 2030

- Au sujet de l'Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs de développement durable, le comité a été informé de l'entité onusienne responsable pour le suivi et la mise en œuvre nationale dudit agenda, à savoir le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF). Le comité a été informé du

déroulement du HLPF en juillet 2016 et de l'intention du Luxembourg de présenter les premières conclusions de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Luxembourg.

- Le comité a assisté à une présentation de la déléguée du ministère du Développement durable et des Infrastructures sur l'Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), sur l'état des lieux de la mise en œuvre nationale dudit agenda et sur le rôle concret des différentes instances nationales telles que la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD). Son lien étroit avec le Comité interministériel pour le développement (CID) a été relevé.
- Les Assises de la Coopération luxembourgeoise se sont tenues les 26 et 27 septembre 2016 au European Convention Center à Luxembourg-Kirchberg sur le thème phare de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et précisément sur les trois Objectifs de développement durable 16, 13 et 5 qui sont « paix, justice, et institutions efficaces », « changement climatique » et « genre ». Ces trois Objectifs de développement durable concrets ont été abordés au cours de trois tables rondes avec la participation de trois ministres luxembourgeois, la ministre nigérienne de la Population et la directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes.

#### d) Personnel actif dans le développement

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal du 7 août 2012, le comité a donné son agrément par voie écrite à :

- 8 demandes de statut d'agent de la coopération,
- la prolongation de 2 agents de la coopération,
- la prolongation de 10 coopérants,
- 6 nouvelles demandes de statut du coopérant assimilé
- 81 demandes de congé de coopération (55 demandes en 2015 et 71 en 2014).

Dans sa réunion de novembre, le comité a pris note de la présentation des nouveaux formulaires pour les demandes d'octroi d'un congé de coopération et du statut de coopérant ou de coopérant assimilé ainsi que pour les déclarations de remboursement.

---

# Annexes

---

## A. Adresses utiles

### I. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

#### **Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Vientiane**

Rue Dongpayna, Ban Saphanthong Neua  
Sisattanak District  
Vientiane Capital, Lao PDR  
Tél. : +856 21 417320  
Fax : +856 21 41 7321  
Courriel: [vientiane.amb@mae.etat.lu](mailto:vientiane.amb@mae.etat.lu)

L'ambassade est chargée des relations de coopération avec les pays en Asie du Sud-Est, à savoir le Vietnam, le Laos et le Myanmar.

Son responsable est M. Claude Jentgen, chargé d'affaires a.i.

#### **Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar**

Cité des Jeunes Cadres Lébous  
Zone Toundouf Riya  
Lot n° 43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor  
BP 11750 Dakar - Sénégal  
Tél. : +221 33 869 59-59 / 61 / 62/ 63  
Fax : +221 33 869 59 60  
Courriel : [dakar.amb@mae.etat.lu](mailto:dakar.amb@mae.etat.lu)

L'ambassade est chargée des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali.

Son responsable est M<sup>me</sup> Marion Segnana, chargée d'affaires a.i.

*Bureau d'ambassade à Bamako*  
*ACI 2000, Bamako*  
*Tél. : +223 20 23 00 89*

*Son responsable est M. Jacques Hoffmann.*

#### **Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia**

B.P. 163  
Plateau  
Praia - Cabo Verde  
Tél. : +238 261 95 62  
Fax : +238 261 95 63  
Courriel : [praia.amb@mae.etat.lu](mailto:praia.amb@mae.etat.lu)

L'ambassade est chargée des relations de coopération avec la République de Cabo Verde.

Son responsable est M<sup>me</sup> Angèle Da Cruz, chargée d'affaires a.i.

#### **Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina**

14, rruga Selim Berisha  
10000 Pristina - Dragodan  
Kosovo  
Tél./Fax: +381 38 22 67 87  
Courriel : [pristina.amb@mae.etat.lu](mailto:pristina.amb@mae.etat.lu)

L'ambassade est chargée des relations de coopération avec le Kosovo.

Son responsable est M<sup>me</sup> Anne Dostert, chargée d'affaires a.i.

#### **Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou**

937 Avenue Kwamé N'krumah  
11 B.P. 1609 CMS  
Ouagadougou 11  
Burkina Faso  
Tél. : +226 503 013-37 / 38  
Fax: +226 50 30 15 09  
Courriel : [ouagadougou.amb@mae.etat.lu](mailto:ouagadougou.amb@mae.etat.lu)

L'ambassade est chargée des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger.

Son responsable est M. Max Lamesch, chargé d'affaires a.i.

*Bureau d'ambassade à Niamey*  
*boulevard Mali Béro*  
*Rue IB-67 Issa Beri*  
*BP 13 254 Niamey*  
*Niger*  
*Tél. : +227 20 72 51 53*

*Son responsable est M. Eric Dietz.*

#### **Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua**

Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo  
Contiguo al Hotel Maracaas INN  
AP 969  
Managua - Nicaragua  
Tél. : +505 22 68 1881  
Fax: +505 22 66 7965  
Courriel : [managua.amb@mae.etat.lu](mailto:managua.amb@mae.etat.lu)

L'ambassade est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador.

Son responsable est M. André Biever, chargé d'affaires a.i.

## **II. Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement**

### **Lux-Development S.A.**

10, rue de la Grève  
B.P. 2273  
L-1022 Luxembourg  
Tél. : +352 29 58 58 1  
Fax : +352 29 58 58 200  
Courriel : ask@lux-development.lu  
Page d'accueil : www.luxdev.lu

## **III. Cercle de coopération des ONG de développement**

1-7, rue Saint-Ulric  
L-2651 Luxembourg  
Fax : +352 26 02 09 11  
Page d'accueil : www.cercle.lu  
Courriel : info@cercle.lu

M<sup>me</sup> Christine Dahm (Directrice)  
Tél. : +352 26 02 09-11  
Courriel : christine.dahm@cercle.lu

## **IV. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement**

### **Centre d'information Tiers Monde (Citim)**

55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
Tél. : +352 40 04 27-1 / 31  
Fax : +352 40 04 27-27  
Courriel : education@astm.lu  
Page d'accueil : www.astm.lu ou www.citim.lu

### **Maison de la microfinance**

39, rue Glesener  
L-1631 Luxembourg  
Tél. : +352 45 68 68-1  
Fax : +352 45 68 68-68  
Courriel : adainfo@microfinance.lu  
Page d'accueil : www.microfinance.lu

## B. Organigramme fonctionnel

6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg

Tél. : +352 247-82351  
Fax : +352 46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la coopération au développement par courrier électronique sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

<b>Direction</b>			
Directeur	Martine SCHOMMER	Ministre plénipotentiaire	+352 247 82364
Directeur adjoint	Manuel TONNAR	Conseiller	+352 247 82361
Secrétaire de direction	Suzanne DE ALMEIDA	Employée	+352 247-82351
<b>Service « Administration et finances »</b>			
<b>Finances</b>			
Coordinateur	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Exécution budgétaire	Malou FELTEN	Employée	+352 247 82458
Agences onusiennes	François BERG	Inspecteur principal	+352 247 88325
<b>Administration</b>			
Appui aux programmes	Alain WEBER	Inspecteur principal 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82436
Courrier et archives	Daniel PENEZ	Commis principal	+352 247 88369
	Marc THEIN	Agent de la coopération	+352 247 88346
Huissiers	Hervé WOHL	Huissier dirigeant	+352 247 82319
	Jennifer HOSS	Employée	+352 247 82322
<b>Service « Évaluation et contrôle de qualité »</b>			
Coordination	René LAUER	Conseiller	+352 247 82438
Procédures et statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Desk	Imen METHNI	Agent de la coopération	+352 247 82425
<b>Service « Programmes »</b>			
<b>Coopération bilatérale</b>			
<b>Afrique</b>			
Desk – Burkina Faso	Dominique CHEVOLET	Attaché de Légation	+352 247 82338
Niger			
Desk – Cabo Verde	Alexandra ALLEN	Attachée de Légation	+352 247 82480
Desk – Sénégal, Mali	Charlotte HELMINGER	Attachée de Légation	+352 247 82374
<b>Amérique latine</b>			
Desk – Nicaragua, El Salvador	Catherine WISELER	Attachée de Légation	+352 247 82474
<b>Asie</b>			
Desk – Vietnam, Laos, Mongolie, Myanmar	Catherine WISELER	Attachée de Légation	+352 247 82474
<b>Coopération régionale</b>			
Desk Afrique	Charlotte HELMINGER	Attachée de Légation	+352 247 82374
Desk Asie/Amérique centrale	Catherine WISELER	Attachée de Légation	+352 247 82474
<b>Autres régions</b>			
Desk – Kosovo	Sarah ANJO	Inspecteur principal	+352 247 82440
Desk – TPO, Afghanistan	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
Tunisie			
<b>Coopération multilatérale</b>			
<b>Union européenne</b>			
Coordination	Alex DIEDERICH	Chargé de programmes	+352 247 82453
ACP			

Desk	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
<b>ONU et agences spécialisées</b>			
Coordination	Ronald DOFING	Conseiller de légation 1 <sup>ère</sup> classe	+352 247 82388
Desk	François BERG	Inspecteur principal	+352 247 88325
	Natacha GOMES	Attachée de Légation	+352 247 82479
	Alain WEBER	Inspecteur principal 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82436
	Anne-Laure THEIS	Employée	+352 247 82477
<b>OCDE – CAD</b>			
Représentant au CAD	Ronald DOFING	Conseiller de légation 1 <sup>ère</sup> classe	+352 247 82388
<b>Coopération avec les ONG</b>			
Coordination	Frank MERTENS	Rédacteur	+352 247 82359
Desk	Sarah ANJO	Inspecteur principal	+352 247 82440
	Lynn HANSEL	Chef de bureau adjoint	+352 247 82373
<b>Action humanitaire</b>			
Coordination générale	Florence ENSCH	Conseiller de Légation	+352 247 82481
Desk action humanitaire	Georges BLEY	Attaché de Légation	+352 247 82347
Desk action humanitaire/ONG	Samantha RIES	Rédacteur	+352 247 82328
Coordination emergency.lu	Gilles HOFFMANN	Agent de la coopération	+352 247 82428
Desk emergency.lu	Samantha RIES	Rédacteur	+352 247 82328
	Bram KRIEPS	Employé	+352 247 88368
	Marc THEIN	Agent de la coopération	+352 247 88346
<b>Sensibilisation et éducation au développement</b>			
Desk	Lynn HANSEL	Chef de bureau adjoint	+352 247 82373
<b>Expertise sectorielle et thématique</b>			
Santé	Natacha GOMES	Attachée de Légation	+352 247 82479
Migration	Alex DIEDERICH	Chargé de programme	+352 247 82453
Environnement/climat	Alexandra ALLEN	Attachée de Légation	+352 247 82480
Gouvernance	Charlotte HELMINGER	Attachée de Légation	+352 247 82374
Genre	Catherine WISELER	Attachée de Légation	+352 247 82474
Cohérence des politiques	Philippe MORES	Secrétaire de Légation	+352 247 82449
Efficacité de l'aide	Charlotte HELMINGER	Attachée de Légation	+352 247 82374
<b>Finance inclusive/Secteur privé</b>			
Desk	Philippe MORES	Secrétaire de Légation	+352 247 82449
<b>Microfinance</b>			
Desk	David GOEBBELS	Attaché de légation	+352 247 82481
<b>Communication</b>			
Coordination	Alexandra ALLEN	Attachée de Légation	+352 247 82480
Desk	Lynn HANSEL	Chef de bureau adjoint	+352 247 82373
<b>Comité interministériel pour la coopération au développement</b>			
Coordination/Présidence	Martine SCHOMMER	Ministre plénipotentiaire	+352 247 82364
Secrétaire du comité	François BERG	Inspecteur	+352 247 88325
<b>Bureau du ministre Romain Schneider</b>			
Secrétaire particulière	Valérie MACHADO	Employée	+352 247-82307

**Ambassades/RP (sur budget Dir5/APD)**

Ambassade Ouagadougou	Max LAMESCH	Chargé d'affaires	+226 253 013 38
	Sara BOLLIRI	Agent de la coopération	+226 253 013 38
Bureau à Niamey	Eric DIETZ	Agent de la coopération	+227 203 512 73
Ambassade Dakar	Marion SEGNANA	Chargée d'affaires	+221 33 869 5959
	Nicolas PIERRE	Agent de la coopération	+221 33 869 5962
Bureau à Bamako	Jacques HOFFMANN	Agent de la coopération	+223 20 23 00 89
Ambassade Praia	Angèle da CRUZ	Chargée d'affaires	+238 261 95 62
Ambassade Managua	André BIEVER	Chargé d'affaires	+505 2268 1881
	Christian STEINBACH	Agent de la coopération	+505 2268 1881
Ambassade Vientiane	Claude JENTGEN	Chargé d'affaires	+856 2141 7320
	Thomas LAMMAR	Agent de la coopération	+856 2141 7320
Ambassade Pristina	Anne DOSTERT	Chargée d'affaires	+381 38 226 787
RP UE Bruxelles	Jamil CLAUDE	Agent de la coopération	+322 737 5792
RP New York	Sylvie DOS SANTOS	Agent de la coopération	+1 212 935 3589
RP Genève	Philippe WEALER	Agent de la coopération	+41 22 919 1929

## C. Liens utiles

**La loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement a été modifiée récemment par la loi du 9 mai 2012 (Mémorial A – n° 111, 1<sup>er</sup> juin 2012, p. 1496-1498)**

<http://eli.legilux.public.lu/eli/État/leg/loi/2012/05/09/n1>

### **Les discours**

<http://www.gouvernement.lu/4572142/declaration-politique-cooperation>

### **Les stratégies sectorielles**

[www.gouvernement.lu/cooperation](http://www.gouvernement.lu/cooperation)

---

### **Chapitre II**

#### **Les pays partenaires**

<http://www.gouvernement.lu/4496798/pays-partenaires>

#### **Lux-Development**

[www.luxdev.lu](http://www.luxdev.lu)

---

### **Chapitre IV**

#### **Les organisations multilatérales**

<http://www.gouvernement.lu/4851013/organisations-multilaterales>

#### **Europeaid, la direction générale (DG) du développement et coopération de la Commission européenne**

[http://ec.europa.eu/europeaid/propos-de-la-dg-cooperation-internationale-et-developpement-international-dg-devco\\_fr](http://ec.europa.eu/europeaid/propos-de-la-dg-cooperation-internationale-et-developpement-international-dg-devco_fr)

---

### **Chapitres V et VII**

#### **Les ONG agréées au Luxembourg**

<http://www.gouvernement.lu/4737059/ong-partenaires>

#### **Le Cercle de coopération des ONG de développement**

[www.cercle.lu](http://www.cercle.lu)

---

### **Chapitre VI**

#### **emergency.lu**

[www.emergency.lu](http://www.emergency.lu) et sur Facebook

<https://www.facebook.com/emergency.lu>

---

### **Chapitre VII**

#### **L'appui aux programmes**

<http://www.gouvernement.lu/4496662/comment-s-engager>

---

### **Chapitre X**

#### **Les résultats des évaluations**

<http://www.gouvernement.lu/4483791/politique-evaluation>

---

### **Chapitre XI**

#### **Le Comité interministériel**

<http://www.gouvernement.lu/4484210/comite-interministeriel>

---

### **Annexes**

#### **Organigramme**

<http://www.annuaire.public.lu/index.php?idMin=2975>

#### **Pour vous inscrire à « News! », la newsletter de la coopération luxembourgeoise, envoyez un email à**

[info.cooperation@mae.etat.lu](mailto:info.cooperation@mae.etat.lu)

[gouvernement.lu/cooperation](http://gouvernement.lu/cooperation)

[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu)

[facebook.com/maee.luxembourg](https://facebook.com/maee.luxembourg)

---

---

**Édité par la :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire  
6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél.: +352 247 82351  
Fax: +352 46 38 42  
[www.gouvernement.lu/cooperation](http://www.gouvernement.lu/cooperation)  
[www.facebook.com/maee.luxembourg](https://www.facebook.com/maee.luxembourg)  
[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu) (microsite dédié aux rapports annuels)

**Crédit photo :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire  
Lux-Developement S.A.

**Conception et réalisation :**

cropmark, Luxembourg